

1. ACADEMIE

Créée en 1985, l'Académie est devenue une véritable institution, créative et performante. Près de 800 élèves suivent les cours de musique, danse et les arts parlés dispensés par une équipe de 30 artistes-pédagogues enthousiastes. Les créations et les concerts donnés en Belgique et à l'étranger ne se comptent plus et une dizaine de groupes issus de l'établissement ont vu le jour.

Pour information

L'Académie d'Eghezée existe depuis 1987 (31 ans) et compte près de 800 élèves. L'équipe pédagogique comprend une trentaine de professeurs. L'Académie est un établissement reconnu et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais le pouvoir organisateur est la commune d'Eghezée. Le siège de l'Académie est situé rue de la Gare, 1 à Eghezée, sur le site de l'ancienne gare d'Eghezée.

Mais l'Académie occupe également plusieurs autres sites gérés par la commune comme le centre sportif (danse), la « Petite académie » à Hanret, route d'Andenne, 57 (arts parlés et jazz) et son tout nouveau fleuron, la Chapelle musicale de Francquenée, rue de Francquenée, 44 à Tavieres.

Quelques réalisations

- De nombreux échanges et rencontres avec le milieu artistique extérieur. Les élèves d'Eghezée ont été accueillis et ont accueilli des musiciens de l'académie de Noisy-le-Grand.
- La participation à de nombreux événements comme l'accueil des nouveaux habitants, le lancement de l'opération 11.11.11., des concerts, des collaborations avec les académies de Jodoigne et de Hannut ou encore l'inauguration de la maison communale.
- La réaffectation de la Chapelle St-Pierre de Francquenée (édifice classée en 1992 et désacralisé le 22/05/2012) en chapelle musicale. L'inauguration eut lieu le 02 mars 2018.
- Le soutien à l'achat de matériel pédagogique adapté (sono, écran, éclairage, etc.).
- Les subsides à l'asbl « Les amis de l'académie ».
- Les festivités à l'occasion du trentième anniversaire : conférences, concerts et prestations des élèves et des professeurs dans les 3 domaines.
- La mise à disposition du relais hanretois pour la classe de jazz.
- La création d'un cours d'épinette.
- La Music'Academy : séance de présentation ludique de l'académie aux élèves du degré inférieur des écoles primaires de toute l'entité.

Notre objectif : Soutenir une force vive de la politique culturelle de la commune.

Nos propositions d'action

1. Poursuivre le soutien à l'académie ainsi qu'à l'asbl « Les amis de l'académie » et encourager la participation à diverses manifestations organisées par la commune, et soutenir des rencontres avec des milieux artistiques extérieurs.
2. Lorsque la bibliothèque déménagera, aménager les locaux de celle-ci au profit de l'Académie.
3. Envisager l'opportunité de développer des partenariats avec d'autres communes.
4. Doter le relais hanretois d'un système de chauffage plus performant et moins énergivore.

2. ADMINISTRATION

La commune doit remplir des missions de plus en plus nombreuses et diversifiées. Le rôle du personnel se complexifie (nouvelles technologies, nouvelles réglementations, etc.) et les attentes des citoyens se multiplient. La commune a donc besoin d'une administration moderne et efficace, de services communaux performants. Cette modernisation doit s'ancre dans un processus continu et évolutif.

Pour information

L'administration est ouverte au public tous les jours (8h30-11h30 et 13h-16h, sauf mardi et jeudi après-midi) et le samedi de 10h à 12h (services population et urbanisme uniquement). L'administration communale est le plus gros employeur de l'entité avec plus d'une centaine d'agents compétents et disponibles, au service de toute la population.

Quelques réalisations

- Amélioration continue de l'accueil au sein de l'administration communale.
- Modification des heures d'accès aux services communaux afin de permettre un meilleur accueil du citoyen et un travail plus efficace du personnel communal.
- Construction de l'annexe communale.
- Création d'un bureau d'accueil unique et engagement d'un agent spécifique.
- Création d'un réfectoire pour le personnel.
- Installation d'une borne à tickets pour le service affaires civiles et sociales pour rendre le service plus efficient et éviter aux citoyens des attentes longues et inutiles.
- Création de nouveaux espaces pour le département cadre de vie, le département des affaires sociales et civiles qui permettent d'accueillir les citoyens confortablement et en toute confidentialité.
- Formation continue de l'ensemble du personnel via de nombreuses formations du personnel communal dans tous les domaines comme par exemple trois journées sur le Code du développement territorial pour tout le personnel du département « Cadre de vie ».
- Dépolitisation des entretiens et examens basés sur les compétences et expériences des candidats ;
- Engagement de personnel très qualifié : (2006-2012) > architecte, gestionnaire des ressources humaines, éco-conseiller, conseiller en mobilité, menuisier, maçon, soudeur... (2012-2018) > ingénieur responsable de la voirie, gradué en construction, aide administrative pour l'ingénieur responsable voirie, agent communication, agent d'accueil...
- Création d'une Eco-Team.
- Démarrage d'une gestion communale plus transversale :
 - o Elaboration de l'organigramme.
 - o Création d'un Comité de direction (2014).
 - o Lettre de mission de la Directrice générale (2016) et nomination d'une directrice général adjointe.
 - o Programme stratégique transversal (mars 2016).
Voir aussi la fiche « Communication ».

Notre objectif : Veiller à l'amélioration continue des services communaux pour assurer un service public optimal répondant aux besoins de tous les citoyens.

Nos propositions d'action :

1. Renforcer l'efficacité de l'administration

- Poursuivre le développement d'un sentiment d'appartenance à l'entreprise « commune » pour tous les membres du personnel, assurer la sécurité et le bien-être au travail des agents et responsabiliser les travailleurs et leur assurer une formation continu(é)e.
- Optimiser la gestion communale par l'adoption d'une démarche stratégique visant à gérer les projets de manière plus transversale et coordonnée, sur base de tableaux de bord, en s'inscrivant dans la démarche du « Programme stratégique transversal » développée par la Région.
- Actualiser et mettre en place l'évaluation du personnel et un plan de formation pour tous les agents.
- Evaluer les horaires d'ouverture et si nécessaire, mettre en place des permanences spécifiques.
- Valoriser les compétences du personnel via notamment une brochure de présentation des services communaux et des agents.

2. Faciliter les relations entre l'administration et les citoyens et simplifier les démarches administratives

- Poursuivre la simplification des procédures administratives en augmentant l'offre des e-services et des services électroniques.
- Assurer une information spécifique de qualité qui permet d'aiguiller le citoyen sur l'ensemble des démarches administratives qu'il doit accomplir.
- Informer au mieux le public de la vie communale (voir fiche « Communication »).
- Eviter la fracture numérique en pensant aux personnes qui n'ont pas d'accès internet et pour lesquelles le « papier » reste une priorité.

3. Adopter une consommation plus soutenable

- Renforcer le tri sélectif et viser le zéro déchets pour l'administration.
- Poursuivre le développement de l'e-administration (voir fiche « Communication »)
- Intégrer dans les décisions politiques, les règlements internes, les fournitures communales et les cahiers des charges des obligations liées :
 - o au recyclage (papier, métaux, bouteilles, piles ,etc.) ;
 - o à la consommation durable (produits issus du commerce équitable et de l'agriculture locale, produits d'entretien respectueux de l'environnement, bois certifié) ;
 - o à la réduction de la consommation énergétique (audits énergétiques des bâtiments, mesures de prévention, utilisation rationnelle de l'énergie) ;
 - o à une consommation énergétique plus durable (investissement dans les énergies renouvelables, choix de fournisseurs d'électricité verte).

3. AGRICULTURE

Aujourd'hui, la commune est l'échelon de pouvoir le plus éloigné de la décision en matière agricole. La commune n'en reste pas moins un lieu de vie et de travail de l'ensemble des acteurs agricoles. L'action communale en matière d'agriculture doit être basée sur les principes suivants :

- o la présence d'une agriculture de qualité, capable de s'adapter aux attentes des consommateurs et de se diversifier, capable de remplir ses différentes fonctions alimentaires, sociales, écologiques et paysagères ;
- o une agriculture actrice de la cohésion sociale et des relations humaines harmonieuses dans les villages.

La réputation agricole d'Eghezée n'est pas à négliger dans l'action car près de 82 % du territoire, soit 8.500 Ha, est en zone agricole au plan de secteur. La présence d'une Foire Agricole depuis 1949 vient renforcer l'importance de l'agriculture sur Eghezée. On constate également le développement de l'agriculture dite biologique.

Pour information

Sur base de statistiques 2015, Eghezée propose une superficie agricole utile de 7.058 ha. Un peu plus de 20% sont des prairies et 76% sont cultivés (2.530 ha froment, 810 ha betteraves, 760 ha pomme-de-terre, 620 ha légumes, 240 ha lin, 220 ha chicorée, 220 ha orge, 90 ha vergers [55 poires et 35 pommes], 40 ha maïs, 30 ha colza). Il y a également sur l'entité 6.200 bovins (9.000 en 1999), 180 porcs et 25.000 volailles.

La commune a perdu 52 exploitations agricoles en 15 ans (de 152 unités en 1999 à 116 unités en 2010 et 100 unités en 2015). La taille moyenne des exploitations est de 71 ha par exploitation (52 ha en 1999).

Quelques réalisations

- Intégration des contraintes de l'agriculture dans le cadre des travaux de voirie.
- Représentation de la profession agricole dans les conseils consultatifs de la commune pour mieux intégrer leurs spécificités.
- Cadastre des agriculteurs, des producteurs locaux et insertion dans Eghezée Info.
- Promotion des producteurs lors de la Semaine du Développement Durable, de la Fête de l'environnement ou encore au sein d'Eghezée Info.
- Utilisation des produits locaux lors des événements communaux (CEB, Académie, nouveaux habitants, 50 ans de mariage, inaugurations, etc.).
- Aménagements anti-érosifs (Bocage à Eghezée, rue Pierre Laurent à Mehaigne).
- Aménagement de prés fleuris.
- Agenda 21 : séance d'information sur l'agroforesterie (2016), sur l'usage des produits phyto (avril 2017) et sur la permaculture (mars 2018).
- Il est à noter que le projet d'un marché des produits locaux, à l'initiative de la commission communale de solidarité internationale, n'a pas pu voir le jour.

Notre objectif : Une agriculture de qualité, diversifiée et respectueuse de l'environnement

Nos propositions d'action

A poursuivre

- Maintenir une représentation de la profession agricole dans l'ensemble des organes de réflexion et de participation communale pour mieux intégrer leurs spécificités.
- Développer des actions de promotion des produits locaux.
- Promouvoir les producteurs locaux et leurs produits, qu'ils soient privés ou en coopératives, via Eghezée & Vous, Eghezée-Infos ou d'autres supports.
- Amener les consommateurs à consommer les produits locaux.
- Sensibiliser les acteurs publics.
- Maintenir une attention particulière à la profession agricole dans le cadre des aménagements de voirie aux fins d'intégrer les contraintes de l'agriculture.
- Communiquer la « charte communale de bon voisinage » à tous les habitants (anciens et nouveaux) en vue notamment de les sensibiliser aux spécificités de la vie agricole, des contraintes et des évolutions socio-économiques récentes.

Nouvelles propositions

- Soutenir le développement de modèles agricoles et alimentaires alternatifs (permaculture, agriculture biologique, etc.).
- Favoriser les circuits-courts, promouvoir les ventes directes à la ferme, les produits locaux, artisanaux et du terroir (à l'occasion des réceptions, festivités, inaugurations, etc.), en réalisant notamment un annuaire de ces produits.
- Développer une politique d'achats axée sur les produits locaux et issus du commerce équitable.
- Encourager l'utilisation en priorité des produits locaux et de qualité dans les lieux de restauration collectifs (cantines scolaires, crèches, repas préparés par le CPAS, entreprises, etc.).
- Assurer la visibilité des producteurs locaux via un label pour les productions locales.
- Favoriser le développement de potagers individuels ou collectifs.

4. AINES

L'âge moyen de la population augmente. L'allongement de l'espérance de vie et la dénatalité en sont les causes principales. De plus, les aînés ne forment pas un groupe homogène car il existe une grande diversité d'âge ou encore des centres d'intérêts différents.

La préoccupation principale des seniors est de pouvoir mener une vie autonome à domicile le plus longtemps possible dans des conditions optimales. Il faut donc répondre aux défis liés au vieillissement de la population notamment en termes de qualité de vie, d'infrastructures, de mobilité, de solidarité intergénérationnelle, d'autonomie, d'aide aux aidants ou encore de services adéquats.

Pour information

En 2017 sur Eghezée, la population de plus de 60 ans représentait 22,9 % de la population, soit près de 3.700 personnes (+ 700 en 6 ans) alors que les plus de 80 ans représentaient 5% de la population avec 800 personnes. A l'horizon 2050, on nous prédit une augmentation de 30% de ces chiffres avec 10% de la population à plus de 80 ans.

Il existe sur l'entité des associations d'aînés ainsi que des maisons de repos (MR), maisons de repos et de soins (MRS) et résidences-services (courts séjours possibles).

Quelques réalisations

- Subsidés aux associations d'aînés.
- Mise en place d'un premier service de taxi en 2013 (géré par le CPAS, à l'initiative du Conseil des Aînés) et remplacement en 2018.
- En collaboration avec le CPAS, développement d'une politique de maintien à domicile.
 - o Repas à domicile.
 - o Service d'aide familiale.
 - o Service d'aide à la vie quotidienne.
 - o Création d'un réseau social autour de la personne seule.
 - o Taxi service.

Le conseil consultatif des aînés mis en place en 2008 a stoppé ses activités après 3 années de fonctionnement, faute d'engagement suffisant de ses membres. Il faut toutefois saluer la réalisation d'une enquête sur les besoins et la mise en place du premier taxi, à son initiative.

Notre objectif : Les aînés, acteurs de cohésion sociale, maillons actifs dans notre commune

Nos propositions d'action

- Les aînés sont des acteurs de la vie communale. Il faut valoriser leur savoir-faire et stimuler leur participation citoyenne tout en veillant à briser l'isolement de plusieurs d'entre eux via la remise en place d'un conseil consultatif et participatif des aînés et ce afin de :
 - o Mettre en évidence les attentes des aînés.
 - o Stimuler la participation dynamique des aînés.
 - o Favoriser une politique intergénérationnelle.
 - o Informer et communiquer sur les sujets qui pourraient les intéresser en éditant un annuaire (télé-vigilance, bénévoles, associations et autres activités telles que des voyages par exemple).
 - o Promouvoir le savoir-faire et le savoir-être des personnes âgées.
 - o Formuler des propositions visant à répondre aux préoccupations des aînés et les relayer auprès des instances communales et s'informer du suivi.
- Aménager et sécuriser les trottoirs, les passages pour piétons et les voies publiques (voir fiche « Mobilité »).
- Maintien du taxi-service.
- Augmenter les capacités des services du maintien à domicile (aide-familiale, repas de qualité, taxi-service, etc.).
- Développer l'information (les associations, les loisirs, etc.).
- Favoriser et encourager les initiatives du monde associatif.
- Améliorer l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs à des prix abordables.
- Organiser des activités culturelles.
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles et la transmission du savoir et de l'expérience aux jeunes.

- Favoriser l'accès aux services (centres de soins, soins à domicile, maisons de repos, résidences-services et centre de jour).

Nouvelles propositions

- Mettre en œuvre le plan communal de mobilité en cours d'actualisation (voir fiche « Mobilité »).
- Doter les places et les cheminements piétons de mobiliers urbains de repos.
- Evaluer l'opportunité de compléter l'offre du taxi-service et de développer tout autre mode de déplacement.
- Développer de nouveaux services de proximité.
- Mettre en place des formations aux technologies (GSM, PC, Internet, etc.).
- Créer les conditions d'une société plus intergénérationnelle.
- Désigner une personne « référente des aînés » au sein de l'administration communale.
- Encourager le regroupement d'aînés volontaires au service des aînés ou de la petite enfance (jardinage, école des devoirs, petits travaux, couture...).
- Encourager la solidarité de voisinage.
- Encourager la participation à des activités sportives douces et vitaliser les lieux de rencontres et d'animations.
- Envisager la création d'une nouvelle maison de repos ou d'un habitat intergénérationnel.

5. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

La commune est le premier organisateur du territoire communal. Elle a la responsabilité de la maîtrise de l'utilisation du sol et elle doit l'assumer avec prudence dans l'optique du développement durable en tenant compte des changements climatiques.

L'aménagement doit être :

- global : assurer la coordination dans l'espace des différentes politiques sectorielles dans une approche globale ;
- prospectif : éviter que les principes d'organisation de l'espace soit trop systématiquement régis par des objectifs à court terme et de rentabilité immédiate en négligeant le réel coût-bénéfice de certaines implantations et leurs effets négatifs, irréversibles parfois, du point de vue culturel, social ou environnemental ;
- démocratique : être conduit de manière à assurer la participation de la population.

Pour information, notre territoire couvre une superficie de 10.280,76 ha, 10% en zone d'habitat et 88% en zones rurales.

En 2017, 159 permis d'urbanisme ont été octroyés dont 60 pour de nouvelles habitations.

La commune comprend également des Zones d'Aménagement Communales Concertées, qui sont finalement des « réserves foncières ». Seules deux des 6 zones sont actuellement mises en œuvre : la zone dite des Nozilles pour 178 logements sur 9,06 ha et la zone dite Tige Caton pour 81 logements sur 2,53 ha.

Schéma de développement communal

Le schéma de développement communal est un document d'orientation, de gestion et de développement de tout le territoire de la commune. Il a valeur indicative mais constitue néanmoins la ligne de conduite que s'est donnée la commune. Si elle s'en écarte pour la délivrance ou le refus d'un permis, elle doit se justifier à l'aide d'une motivation adéquate, faute de faire preuve d'arbitraire et de méconnaissance du principe d'égalité.

Lors de l'examen des demandes de permis, la commune et/ou la CCATM doivent se référer tant aux objectifs du schéma qu'aux options territoriales définies pour chaque zone du schéma des affectations (ainsi que des mesures d'aménagement), ceci en vue de répondre au souhait d'une plus grande cohérence des décisions.

Au-delà des demandes de permis, le schéma donne des orientations pour le développement territorial de la commune à l'horizon 2026.

La commune compte également une Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) qui vient de fêter ses 10 ans et qui est présidée depuis ses début par Frédéric Rouxhet, notre 4è candidat et président IC.

Quelques réalisations

- Mise en place en 2008 et renouvellement en 2013 de la Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) .
- Engagement et maintien d'un Conseiller en aménagement du territoire et urbanisme (CATU)
- Mise en place en 2017 d'un Schéma de structure communal appelé dorénavant Schéma de développement communal.
- Développer le village d'Eghezée comme polarité principale à l'échelle communale.
 - o Favoriser l'implantation des nouveaux logements dans le village d'Eghezée – Densifier Eghezée.
 - o Améliorer la qualité et l'attractivité de l'espace public.
 - o Favoriser la pratique des modes doux – Renforcer le caractère intermodal du centre d'Eghezée.
 - o Valoriser les entrées du village d'Eghezée.
 - o Encourager la qualité architecturale.
- Amélioration de la mixité et la cohésion sociale par la promotion de nouvelles formes d'habitat et des logements de tailles différentes.
- Renforcement de l'identité rurale des villages.
 - o Maintien des caractéristiques morphologiques et fonctionnelles des villages par l'encadrement de l'urbanisation et de la rénovation du bâti.

- Améliorer la qualité et l'attractivité des espaces publics (y-compris les entrées de villages).
- Valoriser les noyaux centraux et historiques des villages (dont les places).
- Assurer la mixité fonctionnelle dans les villages.
- Encourager la qualité architecturale.
- Encadrement du développement économique
 - Définir un lieu pour l'inscription d'une zone d'activité économique.
 - Soutenir le développement de l'économie locale, notamment l'économie agricole et rurale.
- Protection et valorisation des ressources et du patrimoine.
 - Protéger les éléments de la structure écologique principale et les zones de liaison.
 - Préserver le patrimoine bâti et paysager.
- Sensibilisation des acteurs du développement territorial de la commune d'Eghezée
 - Diffuser l'information relative au développement territorial.
 - Informer et préserver la population des risques techniques et naturels.
- Lutte contre les inondations et les coulées boueuses :
 - Examen et suivi du rapport de la cellule Gestion Intégrée Sol Erosion Ruissellement de la Région wallonne (GISER) en vue de réduire les risques d'inondation et de coulées de boue sur la commune (23 juillet 2015).
 - Création de fascines et autres aménagements anti-érosifs
 - Aménagement au Bocage : convention conclue entre la commune, la Joie du Foyer et le fermier (2016)
 - Aménagement à Mehaigne : convention conclue entre la commune et la propriétaire des lieux (conseil communal du 1er juin 2017).
- Entretien des avaloirs suivant le planning établi par le département infrastructures et logistique.
- Formation des agents : participation de 3 agents du département « cadre de vie » à une formation « permis d'urbanisme et risque d'inondation par ruissellement » (2015).

Notre objectif : Un aménagement du territoire global, prospectif et participatif, qui permet de lutter contre les inondations

Nos propositions d'action

Développer des outils permettant une bonne maîtrise du territoire

- Renouveler la commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM), outil d'aide à la décision précieux pour les autorités communales et à ce jour largement suivi par le Collège communal.
- Maintenir le conseiller en aménagement du territoire et urbanisme.
- Appliquer le schéma de développement communal en tenant compte des objectifs définis.
- Mettre à jour la cartographie globale reprenant les possibilités et les contraintes en termes d'aménagement du territoire et d'environnement (aléa d'inondation, ruissellement, etc.).
- Confirmer le régime de décentralisation de la commune vis-à-vis de l'administration wallonne en élaborant et adoptant définitivement le guide communal d'urbanisme (valeur indicative) au plus tard le 31 mai 2021. Ce régime de décentralisation est d'application depuis le 1/06/2017 (entrée en vigueur du Code du développement territorial) car la commune dispose d'une Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) et d'un Schéma de développement communal (SDC).
- Note sur le Guide communal d'urbanisme (GCU) : Le guide communal d'urbanisme est appelé à compléter le schéma de développement communal en approchant le territoire communal à travers l'échelle urbanistique, architecturale et micro-architecturale. Il comporte des recommandations littérales et graphiques concernant différents aspects du bâti et de l'espace public et notamment :
 - la conservation, la volumétrie et les couleurs, les principes généraux d'implantation des constructions et installations au-dessus et en dessous du sol ;
 - la conservation, le gabarit et l'aspect des voiries et des espaces publics ;
 - les plantations, les modifications du relief du sol, l'aménagement des abords, les clôtures et les dépôts ;
 - l'aménagement de locaux et des espaces destinés au stationnement des véhicules ;
 - les conduites, câbles et canalisations non enterrés ;
 - le mobilier urbain, les enseignes, les dispositifs de publicité et d'affichage ;
 - les antennes ;
 - les mesures de lutte contre l'imperméabilisation du sol.
- Evaluer annuellement le schéma de développement communal.

- Accompagner tous les porteurs de projets dans leurs demandes de permis et pour les grands projets, imposer aux promoteurs immobiliers, publics ou privés, des mesures contraignantes en vue de réussir la mixité sociale, intergénérationnelle et de fonction et d'encore minimiser les impacts sur l'environnement. Pour la zone de loisirs d'Aische-en-Refail (camping), accompagner la réaffectation de la zone en concertation avec les propriétaires, en tenant compte de la préservation de l'environnement et des attentes de la population.
- Tenir compte de la cartographie relative à l'aléa « inondation » et refuser ou conditionner les permis d'urbanisation en zone à risque.
- Préserver et restaurer des zones humides.
- Prendre des mesures pour éviter ou limiter l'écoulement rapide des eaux dans les rivières et l'écoulement des boues.
- Mettre en place une procédure d'alerte et améliorer la gestion des crises.
- Revoir le programme d'entretien des avaloirs ou égouts de voirie en y intégrant une consultation, voire une participation citoyenne.

6. ASSOCIATIF

Le monde associatif est un acteur très important de la vie communale. Il joue un rôle prépondérant dans un large champ de domaines : la culture, le sport, le social, la jeunesse ou encore le tourisme. Que serait la commune sans ses mouvements de jeunesse, ses associations d'aînés ou de personnes handicapées, ses chorales, ses initiatives citoyennes ou militantes ou encore ses clubs sportifs ? Par l'engagement de très nombreux bénévoles, toutes ces organisations participent largement à la qualité de la vie et au développement de chacun.

Dans l'entité d'Eghezée, plus d'une centaine d'associations sont actives. Dans de nombreux cas, elles sont d'authentiques prestataires de services publics et elles remplissent des missions collectives que, sans elles, la commune devrait prendre en charge. Enfin, les associations sont, par excellence, des lieux de convivialité et de rencontre.

Pour information

Plus d'une centaine d'associations sont actives dans divers domaines : culture, tourisme, loisirs, enfance, jeunesse, musique, troisième âge, social. De très nombreuses associations sont également subsidiées.

Villages	Culture - Tourisme - Loisirs	Enfance - Jeunesse	Seniors, social et Nord-Sud
Aische-en-Refail	Comité des fêtes		Amicale des pensionnés Ecole de Là-Bas Asbl
Bolinne / Harlue	Asbl Les amis du site d'Harlue	Scouts de Forville/Eghezée	Rencontre seniors d'Harlue
Boneffe	Boneffe Events		
Branchon	Bled asbl		
Dhuy / Les Boscailles	Comité d'Animation des 3 Villages Asbl Li fiesse des Boscailles asbl	Patro Notre-Dame	
Eghezée	Asbl L'Ecrin Les Amis de l'Académie d'Eghezée Asbl Amnesty International Groupe 127 Femmes prévoyantes socialistes Fréquence Eghezée Asbl ACRF-Femmes en milieu rural asbl	Club des Jeunes Asbl Ecole Buissonnière Asbl Patro	Amicale des aînés 3x20 du jeudi Université du 3ème âge et du temps libre (UTATLE) ACIH – Section Eghezée Alpha Eghezée Minyaku Tekemena
Hanret	Comité du Grand feu Festival BD		Amicale des 3x20 Alcooliques anonymes
Leuze	Leuze Calyptus Comité des fêtes Asbl PICREN (Projets Informatiques et Citoyens Région Eghezée Namur) ACRF-Femmes en milieu rural asbl	ONE	Amicale des 3x20 Action Damien
Liernu	Corporation du Grand Feu Confrérie du Gros Chêne		Amicale des 3x20
Longchamps	Comité des Fêtes CEC Terre Franche		UTAN Helping Hand Belgium Solidarité St-Vincent de Paul
Mehaigne	Les Gens de Mehaigne Asbl	Les 13 + de Mehaigne	Amnesty International
Noville-sur-Mehaigne	Amicale de Noville-sur-Mehaigne		Haïti Chérie
Saint-Germain	Comité des fêtes ACRF-Femmes en milieu rural asbl		Amicale des Aînés
Taviers	Randonnées de Hesbaye Asbl Maison Tavietoise Asbl		Comité des 3x20
Upigny	Section Régionale d'Horticulture ACRF-Femmes en milieu rural asbl		Amicale Saint-Pierre
Warêt-la-Chaussée	Comité des fêtes Grand feu ACRF-Femmes en milieu rural asbl		Comité philanthropique des 3x20

Note : les associations/clubs sportifs sont reprises dans la fiche « Sport ».

Salles communales et privées (non exhaustif).

Villages	Salles communales (nombre de personnes)	Gestionnaires	Autres salles
Aische-en-Refail	Salle « Les Calbassis » (160)	Asbl « Les Calbassis »	
Bolinne / Harlue	Salle du TTH (150)	Asbl TTH	
Boneffe	Salle des fêtes (250)	Asbl « les amis de Boneffe »	
Branchon			Salle paroissiale « Le foyer »
Dhuy / Les Boscailles	Salle de Les Boscailles (50) Salle paroissiale de Les Boscailles (bail)	Commune Asbl « Salle du 15 août »	Salle paroissiale de Dhuy Château Bayard
Eghezée	Centre culturel (Grande : 700 – Petite : 190)	Asbl COGES	Salle « Le Saule »

Hanret			Salle « Saint-Remy »
Leuze	Salle de rencontre (Grande : 160 – Petite : 80)	Asbl L'ESDEREL	Salle « Aux prés » (école Saint-Martin)
Liernu			Salle de l'école Saint-Jean Baptiste
Longchamps			Salle « Les Praules »
Mehaigne	Bientôt : salle du village	A désigner	
Noville-sur-Mehaigne			
Saint-Germain	Salle des fêtes (300)	Asbl Comité des fêtes	Ferme du Manil
Taviers			
Upigny			Clos « Saint-Michel »
Warêt-la-Chaussée	Salle « Les Bouyards » (140)	Asbl « Les Bouyards »	Salle de la balle pelote

Quelques réalisations

- Soutien aux initiatives locales et subsides aux associations.
- Mise à disposition de salles communales (avec contrat de gestion).
- Actions en vue d'une participation foraine aux kermesses et fêtes locales.
- A Hanret, remise en état de la salle à côté de la petite académie. La salle a été confiée à l'académie pour le cours de jazz.
- A Les Boscailles, projet de rénovation de la « salle du 15 août » en cours.
- A Mehaigne, projet de transformation du presbytère en cours et création d'une salle villageoise.

Notre objectif : L'associatif, véritable moteur et acteur de la vie communale

Nos propositions d'action

- Renforcer notre soutien à l'associatif.
- Intégrer l'associatif local dans les projets de proximité.
- Créer une « Cellule des associations » permettant des échanges de leurs équipements et ressources.
- Développer un agenda centralisé des événements des associations.
- Stimuler le développement des pages destinées aux associations sur le site Internet de la commune.
- Revaloriser le soutien à toutes les associations sur la base de critères objectifs.
- Restaurer (ou créer) des infrastructures « lieux de rencontre » dans chacun des villages.
- Envisager une harmonisation des prix de location des salles communales en fonction des services proposés, des types de manifestations et des types de demandeurs (associations et habitants d'Eghezée, autres).

7. COMMUNICATION

A l'ère des technologies nouvelles, force est de constater que nombre de nos concitoyens ne possèdent pas d'accès à Internet. Le bulletin communal reste donc un outil essentiel de participation et d'information de la vie communale.

Le recours aux technologies de l'information et de la communication doit permettre d'améliorer vraiment la qualité et la disponibilité du service rendu aux citoyens, aux entreprises et indépendants, aux associations. L'e-administration doit être réellement une réponse appropriée à des besoins réels, en particulier pour accélérer les démarches administratives.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre le développement des actions de communication avec tous les acteurs de la vie communale.

Pour information

La commune dispose d'un site Internet communal, d'une newsletter mensuelle, d'un bulletin communal bimensuel, d'une page Facebook et d'un écran à l'accueil de la commune.

Quelques réalisations

- Déclinaison du logo pour identifier les services, commissions (CCSI, Agenda 21, ATL...).
- Actualisation du site Internet (2008 et 2018 : compatibilité aussi aux smartphones, tablettes).
- Création d'une page Facebook, d'une newsletter mensuelle modernisée.
- Nouveau logiciel de gestion des délibérations collège/conseil (nov. 2016), de gestion du courrier (déc. 2016)
- Accueil des nouveaux habitants en recherchant le moyen d'avoir davantage de participation (participation à un spectacle d'Ecrin, visite des nouveaux locaux de la maison communale et remise de petits cadeaux identifiant la commune).
- Réalisation d'un annuaire d'information de la commune.
- Modifications des heures d'accès aux services communaux afin de permettre un meilleur accueil du citoyen pendant les heures d'ouverture et un travail plus efficace du personnel communal.
- Mise à disposition d'un ordinateur citoyen et d'un lecteur de cartes d'identité
- Participation des écoles aux manifestations de commémoration du 8 mai et du 11 novembre.
- Mise en place du programme Betterstreet (2016), une application collaborative pour signaler les problèmes à résoudre sur la voie publique, améliorer la communication de ces problèmes et le suivi de leur résolution au niveau du service voirie (application utilisée à ce stade par les services).
- Campagne « Eghezée bienveillante » pour améliorer le vivre ensemble (thèmes 2018 : mobilité, environnement et espace public).

Notre objectif : Améliorer de manière continue la communication interne et externe

Nos propositions d'action

- Utiliser de manière plus optimale le programme Betterstreet en envisageant son utilisation par les membres du Conseil communal (en plus des agents communaux).
- Prévoir l'investissement en moyens humains, matériels et financiers nécessaires au renforcement de l'e-administration.
- Mettre en place un agenda centralisé des réunions des différents organes publics communaux.
- Poursuivre l'amélioration continue des outils pour informer au mieux les citoyens et renforcer les liens entre tous les acteurs communaux : site Internet, bulletin communal, annuaire communal.
- Poursuivre l'accueil des nouveaux habitants.
- Développer des campagnes pour améliorer le vivre ensemble.
- Publier le rapport annuel de l'administration sur Internet.
- Envisager le développement d'un open data.
- Décliner le logo de la commune pour les nouveaux projets.
- Lutter contre la fracture numérique
- Renforcer l'accès aux nouvelles technologies dans les espaces publics (administration, CPAS, ALE, bibliothèques, écoles, Centre sportif...).
- Soutenir des initiatives qui visent à lutter contre cette fracture.

8. CULTES & CIMETIERES

Les communes sont appelées à suppléer l'insuffisance éventuelle des revenus des fabriques d'églises, temples et consistoires, ainsi qu'à fournir un logement ou une indemnité au ministre du culte des communautés locales situées sur leur territoire. L'autorité locale prend en outre à sa charge l'ensemble des grosses réparations des édifices consacrés au culte.

Pour information

Eghezée compte 19 églises et chapelle, quatre presbytères occupés par des desservants (Aische, Boneffe, Dhuy/Les Boscailles, Leuze), un à Longchamps occupé par la Saint-Vincent de Paul, un en voie de reclassement en maison villageoise (Mehaigne) et un en voie de réaffectation en logement social (Noville-sur-Mehaigne). La commune comprend par ailleurs 23 cimetières (superficie : 4,74 ha), 18 fabriques d'église (budget annuel : environ 250.000 €), une maison de la laïcité et un temple protestant (géré sur plusieurs communes)

Quelques réalisations

- Nombreux travaux d'entretien.
- Restauration/entretien/réaffectation des presbytères.
- Remplacement de la chaudière à Leuze.
- Remise en état du chauffage de Dhuy.
- Rénovation et réaffectation du presbytère de Mehaigne en crèche et maison de village (en cours).
- Rénovation et réaffectation du presbytère de Noville-sur-Mehaigne en logements sociaux (en cours).
- Réaffectation de la chapelle Saint-Pierre de Francquenée en chapelle musicale.
- Gestion et mise en valeur du patrimoine funéraire :
 - Inventaire des sépultures remarquables (déc. 2015) ;
 - Préservation et mise en valeur des sépultures de Francquenée.
- Regroupement des frais de secrétariat social de toutes les fabriques d'église au sein d'un même dossier global communal.
- Réhabilitation des anciens cimetières de Bolinne, Liernu, Mehaigne, Noville-sur-Mehaigne, Warêt-la-Chaussée.
- Optimisation de la gestion des cimetières (utilisation d'un logiciel).
- Création d'une équipe de deux fossoyeurs.
- Actualisation du règlement communal sur les funérailles et sépultures.
- Remplacement progressif des bacs à ordures par des containers sur roues de plus petite capacité.
- Formation des agents pour répondre aux « cimetières sans pesticides ».
- Création d'un espace de recueillement et de repos ainsi que verdurisation du cimetière de Francquenée.
- Création d'ossuaires et de cavurnes dans les cimetières – Eghezée (en cours).

Notre objectif : Etre acteur du maintien du patrimoine bâti et du développement d'une meilleure concertation avec les fabriques d'église

Nos propositions d'action

- Transformer le presbytère de Mehaigne en crèche et en maison villageoise (en conservant la cloche sur le toit).
- Appliquer le principe de subsidiarité pour les petits travaux et acquisitions.
- Mettre en place un plan d'entretien des bâtiments du culte sur 20 ans.
- Mieux collaborer avec les autorités religieuses et les fabriques d'église.
- Stimuler les fabriques d'église en vue de créer un groupement des fabriques d'église pour :
 - o dégager des pistes de partenariats et d'économie d'échelle (financières et humaines) ;
 - o réfléchir à la reconversion de certaines églises en édifices publics ou privés.
- Optimiser la gestion des cimetières (utilisation d'un logiciel).
- Améliorer la circulation dans les allées des cimetières.
- Former les agents pour répondre aux « cimetières sans pesticides ».
- Aménager le cimetière d'Harlue.
- Verdurer les cimetières.

9. CULTURE

Musique, chant, danse, théâtre, dessin, peinture, sculpture, photographie, livres, contes, reportages, expositions, débats d'idées, fêtes de village, kermesses, grands feux... Autant de moments d'échange, d'écoute, de voyage, de découverte, d'apprentissage, de partage, de plaisir ... pour tous : enfants, jeunes, adultes, aînés.

Autant de moments de culture. La culture est un vecteur de développement individuel et collectif, de pluralité, de changement, d'intégration et de cohésion sociale. La culture est également un secteur porteur d'emplois. La culture doit constituer un des axes majeurs de la politique communale.

Pour information

La commune dispose d'un centre culturel (créé en 1991) géré par l'Asbl ECRIN et qui comprend 4 commissions (arts plastiques, arts vivants, littérature, Nature & loisirs) et 2 salles polyvalentes. Un comité de gestion des salles culturelles existe également. Sa gestion revient à l'Asbl COGES.

L'ECRIN dispose également d'une association sœur : Terre Franche. Cette association propose un centre d'expression et de créativité et est située sur la place de Longchamps.

Eghezée dispose par ailleurs d'une bibliothèque (rue de la Gare, 1 à Eghezée), d'une marmothèque, d'une adothèque et d'une ludothèque (rue des Keutures -terrain de foot- à Leuze).

A cela, il convient d'ajouter de nombreuses associations locales.

Quelques réalisations

- Subsidés au centre culturel « Ecrin », au centre d'expression et de créativité « Terre Franche » et aux associations culturelles (voir fiche « Associatif »)
- Nombreux investissements en matière d'équipement.
- Nouveaux gradins à l'étage du centre culturel.
- Amélioration du taux d'occupation des salles et de leur équipement par COGES.
- Subside pour la réalisation d'un ascenseur pour accéder à l'étage du centre culturel (en cours).
- Edition de nouvelles fiches des ballades au sein des villages de l'entité
- Bibliothèque : acquisition de nouveaux locaux, rue du Saiwiat à Eghezée ;
- Développement d'actions de sensibilisation à la lecture pour les plus jeunes.
- Réaffectation de la chapelle de Francquenée en chapelle musicale.

Notre objectif : La culture est facteur d'intégration et de cohésion sociale, en renforçant les complémentarités et les partenariats entre tous les acteurs.

Nos propositions d'action

- Entretien de l'infrastructure « Centre culturel ».
- Développer la vie culturelle en veillant à l'épanouissement de tous.
- Soutenir le centre culturel et le travail des associations locales :
 - o relancer le WE des associations ;
 - o impliquer les associations dans des activités culturelles délocalisées dans les locaux communaux existants : écoles, ancienne maison communales, presbytères, salles des fêtes...
 - o Accentuer les interactions entre le centre culturel et l'associatif local (ex. : Village aux Artistes).
 - o Mettre en valeur les créateurs et artistes locaux.
- Poursuivre la coopération de tous les acteurs culturels avec les écoles et l'académie.
- Mettre en valeur le patrimoine local (voir fiche « Patrimoine »).
- Envisager la création d'un « cercle d'histoire ».
- Développer la bibliothèque en partenariat avec la Province.
- Aménager les nouveaux locaux (rue du Saiwiat à Eghezée) pour mettre en valeur les collections et réserver un accueil de qualité aux visiteurs.
- Envisager un élargissement des plages horaires.
- Y intégrer la marmothèque et la ludothèque.
- Etablir des collaborations entre le centre culturel et la bibliothèque.
- Informatiser et développer les collections.

10. ECONOMIE & EMPLOI

Les habitants de notre commune peuvent compter aujourd'hui sur un revenu annuel moyen par habitant supérieur à celui de nombreuses communes de la Province de Namur (Etude du Bureau économique de la Province de Namur de 2010). Pour conforter cette situation, il faut aussi envisager un développement d'emplois locaux durables.

De plus en plus de citoyens recherchent un équilibre professionnel et social dans une proximité conviviale. Ceci entraîne de nouveaux besoins de services de proximité (marchands et non marchands) et une nouvelle vision du développement local dans le respect de notre ruralité que la commune peut contribuer à réaliser. Notre proximité des axes autoroutiers comme dimension d'ouverture économique, des pôles de Namur, Louvain-la-Neuve et Gembloux est un atout.

Sur une population active de près de 11.000 personnes, le taux d'activité est plus important sur Eghezée que sur l'Arrondissement de Namur. Et le chômage y est également plus bas. Le taux de chômage est le plus important dans la classe d'âge 15-24 ans (25,30 % pour 32,4 % sur l'arrondissement). On compte 590 demandeurs d'emploi, dont 150 de moins de 25 ans.

La commune compte 300 établissements dont 4 de plus de 100 postes de travail pour un total de 2.060 postes de travail. Le tertiaire occupe 81% des travailleurs, 16% pour le secondaire et 3% pour le primaire. Le revenu moyen par déclaration en 2015 était de 35.600 € pour 31.600 € pour l'arrondissement de Namur et 60% des travailleurs font plus de 20 km pour se rendre au travail.

La commune compte aussi un noyau mobilisateur (dit « NM44 », route de Ramillies) comptant 16 halls de stockage de 500 m² (soit un total de 8.000 m²), un parc d'activité économique de 73 ha géré par le Bureau Economique de la Province de Namur ainsi qu'un marché dominical dynamique.

Quelques réalisations

- Amélioration de l'utilisation du noyau mobilisateur à Eghezée et remise à niveau de halls.
- Révision régulière de la diversité des spécialités sur le marché dominical.
- Aide logistique pour l'organisation de la braderie.
- Illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Notre objectif : Une économie et des emplois de proximité et durables

Nos propositions d'action

- Soutenir (stimuler et accompagner) le développement des entreprises et des commerces
- Encourager les entreprises et les commerces à participer à la vie des villages.
- Dynamiser le marché dominical.
- Désigner un échevin unique en charge de tous les aspects liés à l'économie et envisager la création d'un Conseil consultatif en la matière.
- Faciliter la vie des indépendants, des commerçants et des entreprises actifs dans la commune par un service administratif efficace (désigner un référent au sein de la commune).
- Encourager le dialogue interentreprises en vue de développer des relations économiques, basées sur des relations de proximité.
- Créer un registre des entreprises locales, organiser des « petits déjeuners entreprises » semestriels.
- Dynamiser le commerce :
 - o établir un cadastre des besoins de la population en commerce (voire élaborer un schéma communal de développement du commerce) ;
 - o soutenir les associations de commerçants et le développement de la braderie ;
 - o améliorer la qualité des espaces publics (trottoirs, éclairage...) et l'attractivité (architecture des façades, espaces publics, trottoirs, animation, propreté publique, verdissement (fleurs)...);
 - o envisager diverses actions (concours de vitrines, façades fleuries, prolonger le marché du dimanche de la braderie l'après-midi...).
- Créer un guide commercial incluant notamment des bons de réductions.
- Construire une cellule d'appui forte (ou une agence de développement local) pour informer, guider, accompagner les entrepreneurs dans leurs démarches (créations, reprises, voire remises) et en assurer le suivi, en partenariat avec le Bureau économique de la Province de Namur.

- Réfléchir à la création d'une zone d'activité économique (hors commerce de détails) orientée vers des TPE et PME, des projets locaux, innovants, basés sur de nouveaux modèles économiques (économie collaborative, circulaire) et privilégiant une gestion durable de l'énergie et une qualité architecturale.
- Stimuler l'emploi local en informant et accompagnant de manière dynamique les demandeurs d'emploi.
- Développer les activités dans le cadre des articles 60 et 61.
- Développer les accès gratuits à Internet dans divers lieux (espace TEC, CPAS, administration communale, écoles communales).
- Renforcer les synergies entre le CPAS et la commune.
- Organiser un « carrefour emploi/stage/formation » avec les acteurs concernés.
- Communiquer sur les différents services d'aide à la recherche d'un emploi (rédaction d'un CV et lettre de motivation, bilan de compétences).
- Encourager le développement touristique.

11. ENERGIE

Les enjeux énergétiques sont un des sujets politiques majeurs des années présentes et à venir. Tant en matière de production que de consommation, nous sommes tous appelés à des changements de comportement.

La commune a donc aussi un rôle à jouer en vue d'atteindre les objectifs de réduction des gaz à effet de serre prévus par les accords internationaux. Elle est un acteur essentiel pour prôner des investissements dans la réduction de la consommation : elle doit passer par la pédagogie de l'exemple.

Pour information

La source d'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel est à 85% du mazout. Mais ces dernières années, des projets éoliens se sont développés sur notre entité et à ses frontières.

Nom du parc	Eghezée		A la limite	
	Construites	En projet	Construites	En projet
Perwez	3 – Aische		13 – Perwez	
Warisoulx	2 – Dhuy/Les Boscailles		3 – Warisoulx	
Boneffe		5		4 – Ramilies et Orp-jauche
Dhuy		4		
Liernu		6 – Liernu et Aische		
« ULM »		2 – Liernu		1
St-Germain		2		
TOTAUX	5	19	16	5
	24		21	
	45			

Quelques réalisations

- Campagnes de sensibilisation :
- « Pensez-y ! » afin de sensibiliser les employés de l'administration communale aux économies d'énergie (chauffage, électricité, etc.) ;
- « Les Astuces de Dédé » : économie d'énergie et nouvelles habitudes (dans Eghezée & Vous et au sein de l'administration communale).
- Mise en place d'une politique systématique d'intégration de clauses liées aux économies d'énergies au sein des cahiers des charges concernant les infrastructures publiques.
- Engagement d'un conseiller en énergie (éco-passeur).
- Signature de la Convention des Maires et des plans POLLEC.
- Diminution des frais énergétiques dans les bâtiments publics.
- Installation de panneaux photovoltaïques sur de nombreux bâtiments communaux.
- Installation d'éclairages LED (nouvelles installations et remplacements).
- Remplacement prochain de la chaudière du Centre Culturel.
- Aménagement d'une classe dans le grenier de l'école communale de Tavier – Isolation du toit.
- Aménagement du 2ème étage du bâtiment du CPAS (chauffage/électricité).
- Placement d'aérothermes dans la salle communale de Saint-Germain.
- Placement d'une chaudière à condensation et tubage de la cheminée au presbytère de Leuze.
- Maison communale – travaux de rénovation – isolation et techniques plus économiques.
- Projets UREBA :
 - o arsenal des Pompiers : isolation intérieure, remplacement de la chaudière et des châssis ;
 - o centre sportif : isolation intérieure ;
 - o école communale d'Aische-en-Refail : acquisition de matériel électrique dans le cadre des travaux d'isolation, isolation de deux classes, remplacement de la chaudière.
- Octroi de primes de 250 € pour toute installation de panneaux photovoltaïques et/ou solaires répondant aux critères de la région et bénéficiant de subsides régionaux et abandon de la prime pour les installations photovoltaïques lorsque la prime régionale fut abandonnée.

Notre objectif : Poursuivre le développement d'une politique énergétique globale

Nos propositions d'action

- Maitriser l'énergie et sensibiliser à l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Optimiser le cadastre énergétique du patrimoine immobilier communal et para-communal.
- Poursuivre l'introduction de clauses énergétiques spécifiques dans les cahiers des charges de construction/rénovation.

- Continuer à sensibiliser les agents communaux.
- Sensibiliser les citoyens par une mise à disposition d'une bonne information.
- Assurer une guidance sociale en la matière via le CPAS.
- Promouvoir une rencontre entre l'éco-passeur et les candidats à la construction ou à la rénovation, visant la performance énergétique des bâtiments (PEB) avant l'introduction du permis.
- Assurer la formation continuée des élus et du personnel communal concerné.
- Etablir un audit énergétique des bâtiments communaux et un plan d'actions visant à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
- Faire des investissements en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) en passant au maximum au LED.
- Remplacer les éclairages publics actuels par des éclairages moins énergivores.
- Envisager la création d'une coopérative de promotion de la rénovation énergétique des bâtiments.
- Gérer au mieux les projets éoliens
- Taxer les mâts éoliens (15.000 €/unité).
- Mieux collaborer avec les développeurs de projets éoliens pour aboutir à des projets éoliens concertés.
- Proposer aux développeurs éoliens, sur base volontaire, des synergies publiques/privées.
- Développer une éolienne citoyenne.

12. ENFANCE & JEUNESSE

Acteur d'une politique concertée de l'enfance, la commune doit d'une part, susciter les synergies et d'autre part, valoriser les initiatives associatives afin de répondre de la manière la plus adéquate possible aux besoins de la population et exploiter au mieux les possibilités offertes par les autres niveaux de pouvoir sur son territoire.

Le monde organisé de la jeunesse est un vecteur important de participation, d'expression et de prise de responsabilité des jeunes. Il suscite et crée des espaces d'engagement dont notre société a besoin pour former les adultes de demain et en faire des partenaires crédibles et responsables.

Les jeunes de 16 à 25 ans doivent être aidés à se construire un avenir.

Pour information

Un total de 174 places sont disponibles en crèches et maisons d'accueil : « Les Capucines » à Bolinne-Harlué avec 12 places, « L'école buissonnière » à Eghezée avec 24 places, « Les Pitchounets » à Leuze avec 42 places, « Les Cro'mignons » à Leuze avec 17 places et « Les Petits Copains » à Saint-Germain avec 18 places. Par ailleurs, 4 accueillantes autonomes proposent chacune 4 places à temps plein, soit 16 places et 9 accueillantes conventionnées (IMAJE) proposent chacune 5 places à temps plein, soit 45 places.

Les jeunes trouvent à leur disposition une marmothèque, une adothèque et une ludothèque, une action « Place aux enfants », des actions « Saint-Nicolas », des stages communaux d'été, des associations de jeunesse et des clubs sportifs, une académie, Terre Franche et des aires de jeux à Aische, Bolinne, Boneffe (en cours), Branchon, Dhuy, Eghezée, Leuze, Liernu, Longchamps et Warêt,.

Quelques réalisations

- Nouvelle crèche à Harlué (12 places) et travaux pour résoudre les problèmes d'humidité.
- Rénovation de certains locaux de la crèche de Leuze (peinture et balatum).
- Activation d'une structure d'accueil de 12 lits (Maison Communale d'Accueil de l'Enfance) dans l'ancien presbytère de Mehaigne – démarrage de la construction en avril 2018.
- Subsidés aux crèches privées-maison d'enfants.
- Organisation de la journée « place aux enfants ».
- Plaines et stages communaux :
 - o organisation durant les vacances scolaires, sous guichet unique ;
 - o engagement annuel de nombreux moniteurs (une soixantaine) ;
 - o encouragement des jeunes à obtenir un brevet de moniteur via une rémunération plus avantageuse pour les diplômés ;
 - o mise en place de stages pour jeunes porteurs de handicaps.
- Plaines de jeux :
 - o Mise en place de nouvelles aires de jeux;
 - o Entretien des plaines de jeux existantes.
- Petite infrastructure de quartier à Dhuy et projet à Noville-sur-Mehaigne
- Soutien des associations de jeunesse (via des subsides et des aides logistiques).
- Démarrage des travaux de rénovation de la salle de Les Boscailles prévus début 2019.
- Création de l'ATL (Accueil temps libre).

Notre objectif : Les jeunes seront les adultes de demain, des partenaires crédibles et responsables

Nos propositions d'action

- Offrir des structures d'accueil de la petite enfance de qualité et en suffisance
- Entretien et améliorer les structures d'accueil existantes.
- Doter toutes les crèches existantes de modules de jeu intérieur et/ou extérieur.
- Créer de nouvelles places et veiller à l'intergénérationnel.
- Envisager une crèche à horaire élargi.
- Soutenir et renforcer l'information des candidats potentiels à la création d'un milieu d'accueil.
- Accueillir au mieux les enfants en dehors du temps scolaire
- Négocier avec IMAJE (intercommunale des modes d'accueil de la jeunesse et de l'enfance) l'optimisation de leurs services par des normes d'encadrement spécifiques.
- Développer les stages communaux.

- Encourager les jeunes à obtenir un brevet de moniteur en leur accordant une prime de formation et une valorisation salariale lors de leur engagement pour les plaines de jeux.
- Développer la nouvelle structure ATL (Accueil temps libre – enfants jusque 12 ans).
- Relancer les « Olympiades ».
- Développer et soutenir des actions pour les jeunes et les initiatives des jeunes
- Renforcer le rôle et la place des organisations de jeunesse en assurant leur pérennité et leur développement, par la mise à disposition de moyens financiers et d'infrastructures.
- Mettre en place un Conseil consultatif de la jeunesse. L'objectif serait d'y traiter les sujets qui préoccupent les jeunes (par tranches d'âge) et de proposer à la commune des recommandations d'actions. Il devrait aussi être un lieu « pédagogique » de prise de conscience du « vivre ensemble » et de sa gestion.
- Engager un animateur de rue pour soutenir, informer et guider les jeunes dans leurs démarches et initiatives.
- Ouvrir un lieu d'accueil pour nos jeunes afin d'apporter des solutions à leurs problématiques.
- Permettre aux jeunes adolescents et à leurs parents de bénéficier d'une écoute, d'un soutien dans les difficultés rencontrées au quotidien. Et ce par exemple, en créant, en partenariat avec la Communauté française, des services de soutien à la parentalité et aux adolescents en décrochage.
- Sensibiliser les jeunes sur diverses problématiques liées à la santé, la sécurité...

13. ENSEIGNEMENT

L'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien. Tel est notre défi.

Réussir l'école, c'est réussir l'enfant citoyen dans sa vie d'aujourd'hui et pour demain ; c'est réussir l'équipe enseignante solidaire et responsable et c'est réussir la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

Pour information

8 implantations

Villages	Ecoles communales	Ecoles libres	Communauté française
Aische-en-Refail	Maternel et primaire		
Dhuy / Les Boscailles	Maternel et primaire Ecole du Châtaignier		
Éghezée		Maternel et primaire École Fondamentale Abbé Noël Secondaire Centre Scolaire St-Joseph & St-Hubert	Maternel et primaire École Fondamentale Autonome Secondaire Institut Technique Henri Maus
Hanret		Maternel et primaire École St-Rémy	
Leuze	Maternel et primaire	Maternel et primaire École St-Martin	
Liernu	Primaire	Maternel École St Jean-Baptiste	
Mehaigne	Maternel et primaire		
Noville-sur-Mehaigne	Maternel		
Taviers	Maternel et primaire		
Warêt-la-Chaussée	Maternel et primaire		

La commune d'Eghezée compte 2600 élèves, des enseignants compétents, motivés et disponibles, des classes de dépaysement, des cours de langues, une implantation en immersion anglais, des garderies, un personnel de maintenance qui veille aux travaux réguliers, un personnel d'entretien, des comités de parents actifs et 3 bus scolaires.

Année	Ecoles communales			Ecoles libres			Communauté française			Total		
	2005 /2006	2011 /2012	2017 /2018	2005 /2006	2011 /2012	2017 /2018	2005 /2006	2011 /2012	2017 /2018	2005 /2006	2011 /2012	2017 /2018
Maternel	137	141	200	321	346	303	130	69	39	588	550	542
Primaire	347	327	388	474	537	532	207	124	84	1028	982	1004
secondaire	-	-	-	650	656	707	275	302	348	925	958	1055
TOTAL	484	468	588	1445	1539	1542	612	495	471	2541	2490	2601

Quelques réalisations

- Maintien de la qualité et de la proximité : des périodes d'enseignement payées par la commune sont concédées ponctuellement à toutes les implantations en difficulté temporaire d'organisation.
- Poursuite de l'éveil aux langues : néerlandais de la 3ème maternelle à la 6ème primaire (la Communauté française ne subsidie que les classes de 5ème et 6ème).
- Création d'un apprentissage en immersion en anglais à l'implantation de Leuze avec prise en charge financière par la commune de périodes si nécessaire.
- Amélioration des infrastructures en privilégiant les économies d'énergie et en ayant recours aux subsides.
- Aische-en-Refail : isolation acoustique et thermique des classes primaires (subsides UREBA), construction d'un préau (fonds Romain-Van Houdt).
- Dhuy : désignation de l'auteur de projet pour la réfection complète de l'école : 3 classes, 1 local polyvalent et sanitaires via le PPT (programme prioritaire des travaux) (88 % subsides).
- Leuze : remplacement du préau.
- Liernu : achat de la maison Quoirin afin de ramener toutes les classes sur le même site et de créer un réfectoire, installation de modules dans le jardin de la maison Quoirin en remplacement des modules du presbytère, achat du terrain derrière le jardin de la maison Quoirin pour permettre l'agrandissement de la cour de récréation.
- Mehaigne : réfection d'une cour de récréation.

- Taviers : construction d'un réfectoire, de 2 classes et d'un préau via le PPT (88% subvention), réfection de la cour de récréation, aménagement d'un grenier en salle de classe via le projet « création de places » (100% subvention).
- Warêt : projet de construction d'un préau via le PPT (88% subvention).
- Rationalisation des transports scolaires par les cars communaux via un marché de services pour tous les trajets non-récurrents.
- Remise en place de conseils de participation qui évaluent le projet d'établissement et sa mise en œuvre.
- Aménagement des cours de récréation dans le cadre du projet anti-harcèlement (Warêt, Taviers).
- Mise en place d'un service de repas chauds de qualité privilégiant les producteurs locaux et les produits du commerce équitable.

Notre objectif : Etre acteur d'un projet pour la réussite et l'épanouissement

Nos propositions d'action

- Amélioration des infrastructures.
- Eveil aux langues et évaluation régulière des organismes désignés pour le promouvoir.
- Soutien des équipes éducatives.
- Soutien financier des projets pédagogiques proposés par les équipes éducatives.
- Remplacement des modules à Dhuy et Liernu.
- Créer un budget de « solidarité » par implantation.
- Assurer des travaux d'aménagement des classes maternelles et du réfectoire à Aische-en-Refail et de certaines classes à Leuze.
- Renforcer les activités de découverte : nature, culture, entreprises locales...
- Envisager d'organiser des conférences liées à l'enseignement (pédagogies différenciées...).
- Accompagner sérieusement les équipes éducatives dans la mise en place des nouvelles mesures du pacte d'excellence destiné à révolutionner le système éducatif actuel.
- Mettre en place un vélo-bus.
- Stimuler la création d'un enseignement de promotion sociale.
- Promouvoir la création de mini-entreprises dans les établissements scolaires du secondaire (avec le support de l'ASBL "Les Jeunes Entreprises").

14. ENVIRONNEMENT

Nous devons tout mettre en œuvre pour préserver notre environnement, pour préserver notre cadre de vie agréable.

Pour information

Le service environnement a traité en 2017 trois permis d'environnement de classe 2, deux permis unique de classe 1 et trois de classe 2 ainsi que 61 déclarations de classe 3.

Le service Environnement de la commune, composé désormais de trois agents, à la charge des permis qui lui incombent mais doit également assumer la gestion ou de la supervision directe ou indirecte du fleurissement, des plantations, de la gestion des espaces verts, de la gestion des déchets ménagers, de la gestion de la taxe « propreté publique », des sacs payants, de la collecte des immondices, des déchets organiques, des encombrants ainsi que de la collectes spécifiques en porte-à-porte des PMC et des papiers-cartons.

La commune dispose d'un parc à conteneurs géré par le BEP, de 17 sites décentralisés et de 46 bulles à verre. Nous disposons également de bornes pour les vêtements et textiles installées par OXFAM, TERRE et Caritas.

La commune compte 60 km de cours d'eau et participe à deux contrats de rivière : le Contrat de Rivière Meuse Aval et affluents où Olivier MOINET assume la fonction de Vice-président et le Contrat de Rivière de la Haute Meuse (peu concernée avec 3,5 km de rivière). Depuis 1994, nous avons eu à déplorer deux arrêtés royaux de calamité publique due aux inondations. Près de 6.300 ha sont en zone vulnérable.

Quelques réalisations

En général

- Création et développement de la « fête de l'environnement » (devenue en 2017 la « fête du développement durable ») avec désormais plus de trente stands thématiques qui mettent en valeur des associations environnementales mais également sociales (SEL, Repair Café...), sans oublier nos producteurs locaux. Durant la semaine, des ateliers pédagogiques de qualité sont proposés annuellement à près de 250 élèves des classes primaires de l'entité. Le samedi, des petits déjeuners équitables sont offerts ainsi qu'en moyenne plus de 2.000 arbres, dont de nombreux fruitiers et plants mellifères.
- Création d'un Agenda 21 local, outil transversal de réflexion et d'action en matière environnementale (novembre 2010).
- Octroi d'un permis d'environnement à la râperie, limitant de manière importante les nuisances sonores, olfactives et environnementales. Ce permis a été conditionné à de très nombreuses mesures dont la création d'une station d'épuration, un contrôle odométrique strict et continu ainsi qu'à la création d'un comité d'accompagnement (2011 – sur proposition de la CCATM). En 2012, force est de constater que ces trois points sont déjà fonctionnels et diminuent de manière très conséquente les nuisances.
- Engagement d'un deuxième éco-conseiller pour renforcer le service (avril 2012).
- Fleurissement des espaces publics d'Eghezée.
- Soutien actif de l'Agenda 21 à la commune, notamment par sa participation active lors des fêtes de l'environnement.
- Aménagement d'un verger à Hanret et création de prairies fleuries dans plusieurs villages de la commune.
- Engagement d'un éco-passeur et d'un agent communal dédié aux « bons comportements »
- Gestion différenciée des espaces verts et mise en place du « zéro phyto ».
- Mise à disposition d'un terrain communal pour en faire un potager collectif (presbytère de Mehaigne et de Longchamps).

Déchets

- Ramassage des ordures présentes en bord de voirie tout au long de l'année par deux ouvriers communaux.
- Remplacement de la taxe communale sur la propreté publique par une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers (conseil communal du 06/11/2008).

- Mise en place de la collecte des organiques par le BEP Environnement (depuis novembre 2010).
- Mise en place de la collecte des encombrants par la Ressourcerie Namuroise (avril 2010).
- Participation à l'opération BE WAPP (écoles, associations...) qui permet chaque année de nettoyer plusieurs centaines de mètres, voire de kilomètres de bord de voiries et de récolter annuellement des dizaines de sacs de déchets en tous genres.
- Mise en œuvre du coût-vérité qui impose à la commune de répercuter auprès des citoyens l'intégralité des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

Eau

- Délivrance d'un permis pour construire et exploiter une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 5.175 équivalent-habitants à Eghezée (les stations d'épuration d'Eghezée et de Leuze permettent le traitement des eaux usées de plus de 7.000 équivalent-habitants).
- Création d'un nouveau Contrat de Rivière Meuse Aval (CRMA) et affluents absorbant l'ancien Contrat de rivière Mehaigne et affluents et résolution d'une très grande partie des points noirs qui ont été observés sur nos cours d'eau par le CRMA.
- Amélioration conséquente concernant les inondations en 2011 grâce aux efforts conjugués de la Commune, du contrat de Rivière Meuse Aval et de la Région wallonne.
- Création de fascines à Mehaigne et à Eghezée (140 mètres de long, soit la plus longue de Wallonie) pour minimiser les ruissellements et les coulées boueuses et ce après réception du rapport de la cellule GISER.
- Participation aux Journées Wallonnes de l'Eau qui mettent chaque année nos ruisseaux et rivières en valeur et en lumière (visites, observations, collectes des déchets le long des cours d'eau, etc.).

Nature

- Maintien et renforcement de la gestion différenciée des espaces verts communaux (depuis 2007).
- Diminution de l'utilisation des pesticides dans le cadre de l'entretien du domaine public.
- Mise en place du fauchage tardif des bords des routes (avril 2008).
- Adhésion au Plan Maya (22 mars 2011) et mise en œuvre via la mise en valeur des producteurs de miel lors des fêtes de l'environnement, via la distribution d'un millier de sachets de graines mellifères et via la plantation de plants et haies mellifères (dont 700 plants au seul cimetière de Noville-sur-Mehaigne).
- Mise en place de structures de fleurissement sur Eghezée-village (printemps 2010).
- Acquisition de matériel d'entretien du domaine public permettant de diminuer l'utilisation des pesticides.
- Participation de la commune au comité de gestion du site Natura 2000 de Boneffe (propriété de la Fondation Roi Baudouin).

Nos objectifs : Développer une politique d'éco-exemplarité, sensibiliser et montrer l'exemple, Trouver des solutions durables aux problèmes des inondations et développer une politique globale de gestion de la nature

Nos propositions d'action

En général

- Organiser la fête de l'environnement devenue fête du développement durable.
- Sanctionner les infractions environnementales par le biais de sanctions administratives (agent sanctionnateur provincial).
- Structurer l'actuel département voirie et travaux en 6 services clairement identifiables : travaux, voirie, espaces verts, propreté, cimetières et transports.

Déchets et propreté

- Encourager le compostage individuel des déchets biodégradables ou, au minimum une utilisation plus fréquente du sac biodégradable pour les déchets ménagers compostables.
- Accorder une plus grande attention quotidienne à la propreté et à l'embellissement des villages (en y impliquant par exemple les comités de village, par l'octroi de budgets participatifs – Voir fiche « Finances »).
- Instaurer le système des poubelles à puces car ce système diminue la quantité de déchets à récolter et traiter et constitue une diminution du coût pour les ménages et la commune.

- Améliorer l'accessibilité et l'utilisation du parc à conteneurs, en partenariat avec le BEP : un nouveau recy-parc est à l'étude.
- Sensibiliser de manière permanente au « zéro déchet » (le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit).
- Soutenir l'éco-consommation et les achats qui minimisent le volume de déchets.
- Renforcer les actions de propreté de la commune.

Eau

- Poursuivre l'action au sein du Contrat rivière Meuse Aval et affluents pour améliorer la qualité de la Meuse et gérer les risques d'inondation (voir la fiche « Aménagement du territoire »).
- Etablir un cadastre des ruisseaux, de leur nettoyage et de leur curage.
- Sensibiliser à la réduction de l'usage des pesticides (proposition Agenda 21 local).

Nature

- Promouvoir la plantation d'essences indigènes.
- Réaliser un plan communal de développement de la nature (PCDN) afin de préserver la biodiversité, de protéger la nature sur le territoire communal, de faire connaître et apprécier ce patrimoine aux citoyens et aux visiteurs de la commune (protection des espèces, protection de la flore...). Ce PCDN doit être construit avec la participation de la population et des acteurs locaux (proposition de l'Agenda 21 local).
- Veiller au bien-être animal.

15. FINANCES

Avec un taux d'Impôt des personnes Physiques à 7,5% et un taux de Précompte Immobilier à 2600 centimes additionnels, la commune d'Eghezée est toujours le 7^e commune la moins taxée des 38 communes de la province de Namur.

Et pourtant elle revient de loin. De 2005 à 2008, le taux d'imposition trop bas ne permettait plus d'investir sur la commune. L'arrivée en majorité du groupe IC en 2006 a permis de revoir la manière de gérer les finances, lui permettant d'à nouveau investir pour répondre aux besoins des citoyens, mais également d'investir en cherchant des financements alternatifs importants. Il faut noter que pour profiter d'une part plus importante de subsides, il faut à tout le moins disposer d'une part de financement sur fonds propres, via le fonds de réserve ou les emprunts.

Au fil des années, plusieurs fonds réserves ont été approvisionnés, ce qui permet :

- de continuer à investir pour répondre aux besoins de la population ;
- de ne plus dépendre des banques à la fois pour la trésorerie mais également pour les financements ;
- de répondre au mieux aux menaces et défis qui nous attendent (annoncés par les rapports de la banque Belfius) :
- mais également de prévoir, anticiper ou contrer :
 - o la progression des dépenses de personnel et surtout des dépenses de transfert, en particulier vers le CPAS, la zone de police et la zone de secours ;
 - o la hausse du taux de cotisation des pensions du personnel communal ;
 - o l'impact de la dégradation des finances publiques ;
 - o les conséquences du vieillissement de la population (en termes de recettes et d'investissements) ;
 - o les conséquences de la crise financière (recul des produits financiers : dividendes, etc.).

Pour information

La taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (IPP) est passée de 6 % à 7,5% en 2008. Il n'y a eu aucune augmentation de fiscalité depuis 10 ans. Sur les 38 communes namuroises, seules 7 communes taxent moins qu'Eghezée (Bièvre, Cerfontaine, Gedinne, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, Profondeville et Vresse-sur-Semois). Sur notre canton, Fernelmont est à 7,6 % et La Bruyère à 8 %.

La charge de la dette ne cesse de descendre depuis plusieurs années, ce qui témoigne de la très bonne gestion et santé financière de la commune. En 2018, les dépenses liées à la charge de la dette ne représentaient que 9% des dépenses globales, pour 19,5% à Andenne

Quelques réalisations

- Augmentation indispensable de la fiscalité en 2008 qui permet à la commune de sortir du sous-investissement.
- Bonne gestion de l'argent public :
 - o présentation de budgets en boni ;
 - o constitution de réserves ;
 - o chasses aux dépenses inutiles ;
 - o pas de dépenses somptuaires ;
 - o pas de frais de représentation ;
 - o des dépenses utiles pour la qualité des services à la population.
- Mise en œuvre de moyens adéquats pour diminuer la charge de la dette tout en investissant.
- Constitution d'un fonds de réserve et de provisions pour risques et charges pour pouvoir investir de manière appropriée et pour répondre aux défis et menaces (revoir ci-dessus).
- Importants investissements cofinancés par la Région.
- Accroissement du patrimoine de la commune au profit des citoyens.
- Rationalisation des assurances, des commandes et des marchés.
- Révision du règlement taxe des emplacements liés au marché dominical pour être en adéquation avec les marchés voisins.
- Révision de conventions des halls afin de faire payer aux locataires un prix plus en adéquation avec le marché.
- Aucune augmentation fiscale, ni à l'impôt des personnes physiques ni aux additionnels au précompte immobilier.

- Mise à l'équilibre et en positif des budgets communaux, ce qui permet de créer un boni (des - réserves pour l'avenir) :
 - o optimisation des recettes globales ;
 - o gestion des dépenses globales ;
 - o utilisation de divers logiciels de gestion (amendes administratives, non valeurs et irrécouvrables...).
- Mise en place d'une gestion dynamique de la dette :
 - o financement d'une partie de l'extraordinaire sur fonds propres ;
 - o sollicitation de dérogations pour la balise des emprunts budgétaires extraordinaires lorsque les taux sont bas ;
 - o analyse régulière de l'ensemble des emprunts ;
 - o répartition des types et durées d'emprunt sur la base d'un mix ;
 - o prédilection des dossiers subsidiés.
- Répartition de manière équilibrée des financements de l'extraordinaire, veillant à ce qu'un tiers soit financé par subsides, un tiers par emprunts et un tiers via des fonds propres.
- Financement d'une partie de l'extraordinaire sur fonds propres à partir du fonds de réserves extraordinaire, lui-même alimenté par le boni global.
- Présentation des budgets après une analyse sur une base pluriannuelle :
 - o analyse de tous les projets extraordinaires sur la base de leur incidence à long terme à l'ordinaire ;
 - o information du conseil communal des tendances financières à long terme ;
 - o analyse de l'ordinaire et de son évolution ;
 - o création d'un comité de pilotage pour les projets nécessitant d'importants investissements.
- Réalisation de nombreux projets (voir toutes les fiches thématiques) :
 - o routes, trottoirs, acquisition de matériel, véhicules, engagement de personnel qualifié...2 nouvelles crèches (Harlue et Mehaigne) ;
 - o salles communales (Les Boscailles et Mehaigne) ;
 - o CPAS, zones de police et services de secours ;
 - o infrastructures scolaires (Taviers...), sportives (site de Semrée), culturelles (Chapelle Musicale de Francquenée, Bibliothèque) ... sans oublier le soutien à l'associatif.

La force de cette majorité est d'avoir pu entendre la vision proposée par son échevin IC des finances, Olivier MOINET, qui s'est battu pour constituer des provisions pour risques et charges à hauteur de 3.000.000 €. Ces réserves permettront à la commune d'éventuellement faire face aux dépenses futures de la commune sans devoir recourir à la fiscalité et sans affaiblir le budget ordinaire de la commune. Ces provisions assurent à la future majorité la possibilité de poursuivre les investissements nécessaires à la croissance de la commune, sans devoir financer ces travaux par une augmentation de la fiscalité.

Ces provisions ne peuvent être constituées qu'à partir du boni provenant de la dernière modification budgétaire de l'année. Comme celui-ci a toujours été positif ces dernières années, preuve là aussi d'une bonne gestion, les provisions pour risques et charges ont été pu être constituées, ce qui garantit à la population un taux d'imposition identique à très long terme.

Notre objectif : Un pilotage du budget sérieux, serré et permanent

Nos propositions d'action

- Investissements pour offrir à nos concitoyens des infrastructures dignes de leurs attentes.
- Gestion efficace des finances communales qui permet :
 - o d'augmenter la qualité des services rendus à la population ;
 - o d'investir au mieux en matière d'enseignement, de sécurité, de social, de culture, de sports, de soutien à l'associatif, de voiries, de travaux publics, etc.
- Création avec d'autres institutions des synergies propres à réduire les coûts de fonctionnement et à développer les services accessibles à la population :
 - o synergies avec le CPAS : organiser des marchés publics conjoints pour diverses fournitures (mazout de chauffage...), réaliser une convention de trésorerie, centraliser les équipements et raccordements aux réseaux en matière de télécommunications ;
 - o synergies avec la Région wallonne : recourir à la centrale d'achat du Service public de Wallonie (téléphonie, acquisitions de fournitures, véhicules, mobilier de bureau, matériaux destinés aux entretiens et à la réparation du réseau routier, etc.).
- Allouer des budgets participatifs dont l'affectation sera décidée par les citoyens ; la gestion de ces budgets peut par exemple être confiée à des organes participatifs existants (Agenda 21

local, CCSI, CCATM), à des asbl, des associations de fait, des groupes d'au moins 10 citoyens. Cette action permet de sensibiliser les citoyens au fonctionnement budgétaire d'une commune et de leur permettre de décider de projets communaux qui seront inclus dans le budget extraordinaire de la commune.

- Envisager des partenariats supra-communaux et/ou publics-privés pour certains investissements conjoints (matériel roulant,...), dossiers sensibles ou très onéreux (ex. : projet de piscine), sources d'économie d'échelle.
- Créer une Commission des finances en vue de permettre à tous les conseillers communaux une analyse en profondeur du budget et des comptes.

16. INTERCOMMUNALES & ASBL « COMMUNALES »

Les intercommunales et les asbl « communales » sont deux formes d'association utilisées pour répondre, dans de meilleures conditions, aux besoins de la population. Il faut que l'action de chacune de ces structures démontre une grande efficacité dans l'utilisation des moyens et un service efficace et lisible pour les citoyens.

Pour information

ASBL « Communales »

Thèmes	Associations
Culture	ECRIN
Emploi	ALE
Services	COGES
Sport	Centre sportif

Intercommunales

Thèmes	Intercommunales
Déchets	BEP (Bureau économique de la Province de Namur) - Environnement
Economie	BEP - Expansion économique BEP - Crematorium
Financement	IDEFIN (Intercommunale pure d'électricité, de gaz et de télédétection)
Energie	ORES Assets (opérateur chargé de l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel en Région wallonne)
Informatique	IMIO (Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle)
Enfance	IMAJE (Intercommunale des modes d'accueil pour les jeunes enfants)
Eau	INASEP (Intercommunale Namuroise de Service Public)

Autres instances supra-communales

	Instances supra-communales
Logement	AIS (Agence Immobilière Sociale)
	SCRL La Joie du Foyer
	SCRL La Terrienne du Crédit Social
Police et Secours	Zone de police Orneau-Mehaigne
	Zone de secours NAGE
Assurances	Ethias
Enseignement	Conseil de l'enseignement pour les communes et les provinces (CECP)
Eau	Contrat de rivière « Mehaigne »
Finances	SA Holding communal
	SA PROXIPRET

Réalisation

- Participation des représentants du Conseil communal aux différentes structures.

Notre objectif : Des structures au profit de tous les habitants

Nos propositions d'action

- Garantir une représentation efficace de la commune en s'assurant de la disponibilité et des compétences des représentants communaux...
- ...en jouant un rôle actif dans les moments clés (plan stratégique, comptes et budget...) et en les investissant d'un devoir de reporting vers le conseil communal.
- Informer les citoyens des missions de ces structures afin de mieux comprendre leurs apports concrets et leur utilité pour les habitants d'Eghezée.
- Evaluer le développement de nouveaux partenariats en supracommunalité pour être plus efficace (ex. : maisons de repos, services d'aide à domicile, infrastructures sportives et culturelles, centrales d'achat...).

17. LOGEMENT

La flambée des prix immobiliers rend de plus en plus difficile l'accès à la propriété. Les actions en matière de logement doivent favoriser la cohésion sociale notamment par un accroissement de l'offre de logements.

Pour information

Nombre de logements sur l'entité d'Eghezée (Source : rapports de la commune)

	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Maisons	4742	4990	5301	5355	5414	5448	5504	5542	5599	5676
AUGMENTATION		258	311	54	59	34	56	38	57	77
Appartements	193	331	569	573	595	619	661	691	719	725
AUGMENTATION		138	238	4	22	24	42	30	28	6

La commune dispose de logements publics gérés par la Joie du Foyer. On parle ici de 100 maisons au Bocage et 24 appartements (depuis 2015) Route d'Andenne à Eghezée. A ceux-là, viennent s'ajouter 6 appartements (4 à Dhuy et 2 à Eghezée) gérés par l' AIS (l'Agence Immobilière Sociale de Andenne-Eghezée) et 4 appartements d'urgence (Noville-sur-Mehaigne) et 1 appartement de transit (Centre sportif) de la commune.

Quelques réalisations

- Mise en œuvre du programme d'ancrage du logement conformément aux conditions arrêtées par la Région wallonne.
- Prise en compte des avis de la CCATM relatifs aux projets de lotissements et de construction d'immeubles à appartement (offrir des parcelles et des appartements de tailles permettant un accès à tous).
- Collaboration avec l' AIS en vue de faciliter l'accompagnement des locataires et des propriétaires.
- Finalisation du projet de 24 logements publics à Eghezée.
- Création d'un règlement taxe sur les logements inoccupés en vue de les réhabiliter ou de les vendre plus rapidement.
- Diminution du nombre d'immeubles inoccupés.
- Mise en œuvre de deux zones d'aménagement communal concerté (revoir fiche « Aménagement du territoire »).
- Tige Caton : 6 logements donnés en location à l' AIS pendant 9 ans.
- Immeubles à appartements, Chaussée de Louvain, 12 : projet de donner 12 appartements en location à l' AIS pendant 9 ans.
- Affectation du patrimoine communal à du logement public :
 - o Boneffe : appartement de la salle communale ;
 - o Noville-sur-Mehaigne : presbytère ;
 - o Upigny : maison.

Notre objectif : Des logements pour tous

Nos propositions d'action

- Améliorer l'efficacité des services offerts par l'agence immobilière sociale et développer des partenariats « public-privé ».
- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics.
- Inciter les particuliers à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments.
- Appliquer le schéma de développement communal (revoir la fiche « Aménagement du territoire »).
- Améliorer la mixité et la cohésion sociale en promouvant de nouvelles formes d'habitat et des logements de tailles différentes.
- Inciter le développement d'une proportion suffisante de logements publics en regard de l'objectif fixé par la Wallonie (10 % actuellement), spécialement pour les nouveaux lotissements et les projets d'ampleur.

18. MOBILITE, TRAVAUX & VOIRIES

La mobilité est une matière transversale qui exige une coordination constante entre des thématiques aussi diverses que l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les transports, la gestion des voiries et la sécurité routière.

Pour information

Située à quelques kilomètres du nœud autoroutier de Daussoulx et des axes autoroutiers (E411 et E42), à 15 km de Namur (gare), à 17 km de Gembloux (gare), à 25 km de Louvain-la-Neuve, à 45 km de Charleroi, à 60 km de Bruxelles et à 60 km de Liège, Eghezée jouit d'une localisation idéale.

Le réseau routier d'Eghezée compte 354 kilomètres de voiries : 8,1 km d'autoroutes, 64,8 km de voiries régionales et 281,1 km de voiries communales. Nous avons également 105 km de chemins de remembrement (voirie communale), 9,40 km de RAVeL et 292 rues dont 12 nouvelles depuis 2012.

Près de 10.000 véhicules sont immatriculés sur notre territoire. Nous disposons de 128 arrêts de bus du réseau TEC, d'un plan communal de mobilité en cours de finalisation et d'un plan vélo.

Quelques réalisations

- Attention apportée aux piétons dans les grands projets de lotissement (accotements, trottoirs continus, liaison entre les quartiers...).
- Maintien du conseiller en mobilité et actualisation du plan communal de mobilité
- Revalorisation du service travaux-voirie.
- Désignation du personnel communal pour assurer la surveillance des impétrants.
- Adhésion au réseau de parking de co-voiturage wallon (ComOn)
- Aménagements de trottoirs et de sécurité
 - o Administration communale
 - o Aische - Route de Gembloux
 - o Branchon - Route de la Hesbaye
 - o Dhuy - Rue des Infirmeries
 - o Eghezée - Chaussée de Louvain, rues du Four, routes de Gembloux et de Ramillies
 - o Mehaigne - Route de Gembloux, rue Fontaine Dieu
 - o Taviers - Route de la Hesbaye, rue du Warichet
 - o Upigny - Rue de Gothaine
- Réfection voiries
 - o Aische - Rues Henri Tholomé, du Tilleul, du Château, route de Gembloux, Impasse de la Grippelotte
 - o Branchon - Rue du Moulin
 - o Bolinne - Rues Léon Hanozet, Doneux, du Siffleau
 - o Dhuy - Rues Thirion, François Bovesse, du Petit Sart, d'Ostin
 - o Boneffe - Rue de l'Abbaye
 - o Eghezée - Chaussée de Namur, rues de la Chapelle, de Frocourt, de l'Angle
 - o Hanret - Rues de la Pépinière, Broux, Baquelaine, du Calvaire, de Montigny
 - o Les Boscailles - Chemin des Prés, rue Dangotte
 - o Leuze - Routes de Cortil, de Montigny
 - o Liernu - Rues Haute Baive, de la Maladrie, de la Croix Monet
 - o Longchamps - Impasse de L'Ourchet
 - o Saint-Germain - Rues du Stampia, du Libut, Ernest Montulet, du Nouveau Chemin
 - o Waret-la-Chaussée - Rues Dancot, des Bruyères
- Aménagement d'un accès vers le Ravel entre Noville/Mehaigne et Mehaigne

Notre objectif : Des voiries et des travaux pour une mobilité adaptée et sécurisée

Nos propositions d'action

En matière de mobilité

- Mettre en œuvre le plan communal de mobilité en cours de finalisation
- Rappel des enjeux définis pour Eghezée à l'horizon 2030
 - o Gérer le territoire face à l'augmentation du nombre d'habitants.
 - o Répondre aux besoins des écoles en tenant compte des abords de celles-ci.

- Renforcer l'offre en transport public et de l'intermodalité malgré l'absence de desserte ferroviaire.
- Encourager les déplacements par les modes doux en développant les infrastructures.
- Gérer la croissance du trafic automobile en parallèle de l'amélioration de la qualité de vie et de la sécurité.
- Prendre en compte le développement économique de la commune face au charroi poids lourds.
- Trouver un équilibre entre la demande de stationnement aux heures de pointe et la consommation d'espace de celui-ci.

PROPOSITIONS D' ACTIONS GENERALES

I.1. Circulation piétonne

- Mettre en place dans chaque village un réseau piéton, accessible à tous (PMR) et confortable.
- Aménager les cheminements piétons sur une distance de 200 m environ dans les zones d'habitat villageois et de 500 m environ (ou 10 minutes à pied) dans les zones d'habitat au départ des pôles de déplacements (écoles, commerces, équipements et arrêts de transport en commun).
- Traiter les traversées piétonnes en fonction de la sécurité des piétons (visibilité, distance max à franchir d'une traite, îlot refuge, éclairage...).
- Sur les routes principales :
 - aménager des traversées piétonnes à (presque) tous les carrefours situés en agglomération ;
 - équiper les arrêts du TEC de trottoirs permettant de rejoindre les lieux qu'ils desservent.

I.2. Réseau cyclable

- Entretien et sécuriser les aménagements cyclables existants qui sont de qualité variable ;
- Créer des liaisons est-ouest permettant aux villages de la commune de rejoindre RAVeL, pistes cyclables de la N91 et principaux pôles de la commune (Eghezée et Leuze notamment, mais aussi les différentes écoles de la commune) ;
- Proposer des itinéraires de liaisons entre les villages; vers le RAVeL et la N91 également ;
- Développer le stationnement vélos et la promotion du vélo, leviers essentiels pour encourager la pratique.

I.3. Traversée du Ravel

- Sécuriser les traversées : priorisation des interventions aux carrefours du RAVeL.

I.4. Transports en commun

- Étudier la faisabilité d'une liaison vers Gembloux.

I.5. Hiérarchie du réseau viaire

- Adapter l'organisation existante du réseau routier de façon à limiter les effets négatifs du non-respect de la hiérarchie viaire sur le cadre de vie ;
- Mettre en place des mesures d'apaisement du trafic ainsi que de plans de circulation adaptés ;
- Aménager certains chemins de remembrement en chemins réservés aux véhicules agricoles, cyclistes et piétons.

I.6. Stationnement

Pour le stationnement automobile :

- Augmenter la rotation en centre-ville et lutter contre les véhicules ventouses.
- Réorganiser l'offre et encadrer le stationnement autorisé (marquages au sol, changement du revêtement, etc...).
- Prévoir les effets induits en termes de stationnement des différents projets d'habitat, de zones d'activités économiques et également d'équipements publics :
 - Imposer un minimum de places de stationnement par logement afin de ne pas répercuter les besoins de stationnement en voirie ;
 - Pour chaque projet conséquent, on doit vérifier que l'espace de stationnement prévu soit suffisant comparativement à la fonction et à l'usage de la future zone en projet ;
 - Proposer une organisation du stationnement appropriée aux abords des écoles (dépose-minute) pour faciliter la circulation.

Pour le stationnement vélo :

- Installer et entretenir des équipements de parcage des vélos près des bâtiments publics (administration, écoles, commerces,...), aux principaux arrêts TEC, axes cyclables structurants ainsi que dans les lotissements

I.7. Mobilité scolaire

- Développer des mesures d'accompagnement pour une mobilité plus soutenable vers les écoles.

FICHES ACTIONS SPECIFIQUES

II.1. Mobilité scolaire

- Place Tavier - Ecole communale
- Centre Scolaire St Joseph et St Hubert

II.2. Transport de marchandises et charroi agricole

- Charroi agricole rue Wagère et du Four

II.3. Sécurité routière : sécuriser divers carrefours

- Route de la Bruyère # Route des Six Frères à Saint-Germain (« Numa »)
- Route de la Bruyère # Route de Perwez à Saint-Germain
- Route de Ramillies # Route de la Hesbaye à Tavier
- Route d'Andenne # Route de Wasseiges/Route de Champion à Hanret
- Chaussée de Louvain # Rue du Village/Route de la Hesbaye à Noville-sur-Mehaigne

II.4. Actions multimodales

- Rue Sainte Anne # Route de La Bruyère
- Chaussée de Namur

II.5. Qualité de vie dans les Centres

- Réaménagement de la partie communale de la route de Gembloux
- Place de Bolinne

FICHES ACTIONS GENERALISTES

Piétons et PMR :

- Prendre en compte la problématique des PMR dans tous les déplacements quotidiens

Cyclistes :

- o La mobilité à l'école
- o Le ramassage scolaire à pied et / ou à vélo
- o Stationnement vélos en voirie
- o Le balisage vélo
- o Les sens uniques limités (SUL)
- o Schéma de principe pour aménagements vélos
- o La promotion des vélos à assistance électrique (VAE)
- Transports en commun :
 - o Réaménagement des arrêts TEC
- Transports privés :
 - o Mise en œuvre de la hiérarchie viaire en zone agglomérée : récapitulatif
 - o Mise en œuvre de mesures d'apaisement et ralentisseurs
 - o Aménagement de zone de circulation apaisée
 - o Mettre en place un « village 30 »
 - o Covoiturage et aménagement de parkings de co-voiturage
 - o La mobilité au départ des chemins et sentiers
- Les chemins et sentiers peuvent jouer divers rôle en matière de mobilité non seulement, mais aussi en matière de sports, de loisirs et de tourisme. Ce sont aussi des lieux qui peuvent contribuer à créer du lien social.
- Mettre à jour l'atlas des chemins et sentiers vicinaux.
- Cartographier tous les chemins et sentiers publics ainsi que tous les chemins et sentiers privés liés à des servitudes de passage.
- Assurer l'entretien de ces chemins et sentiers.

La mobilité et les PMR

- Tenir compte des difficultés des PMR dans tous les projets touchant à la mobilité

- Permettre un accès aisé au centre culturel pour les PMR.

En matière de travaux

- Continuer l'amélioration du service technique de la voirie
- Informer mieux la population de la réalisation de travaux : communiquer les impositions prescrites par les cahiers des charges.

En matière de voiries

- Réfectionner les voiries communales.
- Informer la Région des problèmes rencontrés sur les voiries régionales.
- Réaliser le diagnostic de l'état des voiries communales.
- Etablir un calendrier des actions à entreprendre via le programme SYGERCO de l'INASEP (Intercommunale Namuroise pour l'assainissement des eaux) et en informer la population.
- Mieux entretenir les voies lentes.

En matière de sécurité

- Améliorer les aménagements de sécurité sur la base d'une consultation citoyenne.
- Veiller à ce que les personnes les plus fragiles soient mieux protégées (éclairage plus puissant, trottoirs plus protégés).
- Participer activement à la Commission provinciale de sécurité routière (CPSR).
- Organiser tous les 2/3 ans des tables-rondes relatives aux thèmes « prévention, mobilité et sécurité » avec tous les acteurs désireux d'améliorer la sécurité et la mobilité sur la commune.

19. PARTICIPATION & GOUVERNANCE

La participation des citoyens à la gestion communale est une ligne de force qui guide notre groupe IC depuis près de 20 ans. Le groupe IC souhaite poursuivre la promotion de modes de décision pleinement participatifs, centrés sur l'écoute, le dialogue et la culture de l'évaluation des résultats. Le rôle de la commune est de respecter les initiatives, collectives ou individuelles, de privilégier les partenariats et de soutenir la vie associative. Le processus de participation passe par la reconnaissance des citoyens et des mouvements associatifs dans la prise de décisions qui les concernent, et par la prise de responsabilité finale des pouvoirs publics quant à ces décisions. La commune étant souvent le premier interlocuteur de ses habitants, elle doit entreprendre les efforts nécessaires pour mieux accueillir, informer, consulter et faire participer la population.

Pour information

La participation des citoyens, pourquoi ?

La participation, outil de renforcement de la démocratie.

La participation, outil d'amélioration de la gestion locale.

La participation, outil d'éducation permanente.

La participation des citoyens, comment ?

Par la mise en débat des politiques et projets (information, consultation, concertation).

Par la coproduction des politiques et projets.

Par l'appui aux projets des habitants.

Un Conseil consultatif, c'est quoi ?

Composés d'habitants passionnés/experts dans un domaine, de représentants du monde associatif concerné, et de conseillers communaux, un conseil consultatif se saisit spontanément d'un dossier ou agit à la demande du Collège ou du Conseil communal. Lorsqu'il rend un avis, les décisions de l'autorité communale qui seraient contraires à celui-ci doivent être motivées.

Ces 12 dernières années, le Groupe a participé à la gestion de la commune, et va poursuivre, en respectant ces 5 grands principes d'action :

1. Valoriser la vie des villages : premières collectivités de vie qui doivent vivre et s'épanouir ;
2. Stimuler les initiatives et la vie associative : véritables prestataires de services pour les citoyens ;
3. Centrer l'action politique sur les missions communales de base (sécurité publique, organisation du territoire, propreté et protection de l'environnement, accès à l'éducation, à la culture, au sport...) ;
4. Fonder les choix sur une stratégie réfléchie, objective et concertée avec les différents acteurs impliqués, en tenant compte de l'avenir (la participation citoyenne et la prise en compte des défis du futur sont au cœur de nos propositions) ;
5. Montrer l'exemple (comportement éthique, gestion budgétaire sérieuse, gestion et consommation responsables, économies d'énergie, protection de la nature, respect de la diversité, solidarité...).

Quelques réalisations

- Mise en place de conseils consultatifs dans les thématiques suivantes :
- Aménagement du territoire et mobilité (CCATM), présidé par Frédéric ROUXHET ;
- Développement durable (Agenda 21 local), présidé par Olivier MOINET ;
- Solidarité internationale (CCSI), porté par Véronique PETIT-LAMBIN.
- Organisation de réunions obligatoires et d'initiative communale pour les grands projets (râperie, lotissements, parcs éoliens, schéma de développement communal et plan communal de mobilité).
- Création d'un comité d'accompagnement à la râperie de Longchamps.
- Organisation du droit d'interpellation des citoyens au Conseil communal.
- Lancement d'une ODR, une opération de Développement Rural qui nous inscrit pour les 12 années à venir dans un programme de développement rural.

Notre objectif : Amplifier la participation citoyenne, outil de gouvernance

Nos propositions d'action

- Renouveler les conseils consultatifs existants (CCATM, Agenda 21 local, CCSI).

- Mettre en place un Conseil de la personne handicapée, un Conseil des seniors, un Conseil de la jeunesse et un Conseil des fabriques d'église.
- Développer de nouveaux lieux de participation citoyenne.

Thèmes	A développer
Associatif	Créer une « cellule des associations »
Economie	Créer un lieu de discussion avec les acteurs économiques de la commune (voir fiche « Economie et emploi »)
Environnement	Poursuivre le comité d'accompagnement de la râperie de Longchamps
Jeunesse	Créer un Conseil de la jeunesse (voir fiche « Jeunesse »)
Prévention, mobilité, sécurité	Organiser des tables-rondes
Ruralité	Mettre en place et dynamiser la Commission locale de développement rural liée à la réalisation du plan communal de développement rural (PCDR) – Voir fiche « Ruralité »
Sports	Organiser une rencontre annuelle de tous les acteurs (en plus des contacts avec les clubs)

- Organiser une rencontre des conseils consultatifs (2 fois sur la législature).
- Permettre à tout citoyen de poser des questions aux élus sans devoir mettre en œuvre la procédure complexe d'interpellation : organiser une séance publique de questions-réponses au moins deux fois par an.
- Amplifier la démocratie et la gouvernance locale :
 - o Présenter annuellement l'état d'avancement du programme de la législature, appelé programme stratégique transversal (PST).
 - o Réaliser des réunions d'informations sur les projets qui ont un impact sur la population.
 - o Informer les citoyens des missions des intercommunales afin de mieux comprendre leurs apports concrets et leur utilité pour les habitants.
- Assurer la formation continuée des élus dans différentes matières pour leur permettre de piloter celles-ci en pleine connaissance de cause.

20. PATRIMOINE

Le patrimoine naturel, paysager et bâti contribue à la qualité du cadre de vie et peut constituer une base potentielle de développement touristique.

Pour information

Notre patrimoine est riche de 2 sites de grand intérêt biologique : les étangs de Boneffe (5,91 ha - site Natural 2000) et les décanteurs de Leuze-Longchamps (8,03 ha - pas de statut de protection). Nous avons également une réserve naturelle domaniale : Fonds des Nues (Liernu - 3,95 ha - protégée).

Dans le parc du château de Frocourt, on retrouve un site de grande valeur ornithologique (en zone d'intérêt paysager au plan de secteur).

La commune a également recensé de nombreux arbres remarquables et la présence de nombreuses petites zones forestières (total de 400 ha).

Au niveau de notre patrimoine paysager, notre situation en région agro-géographique de la Hesbaye nous amène vers un espace naturel largement ouvert composé à 82 % de zones agricoles.

Au niveau du patrimoine bâti, certains sites sont remarquables. On ne compte pas moins de 8 monuments (M) et 7 sites (S) classés, dont un patrimoine exceptionnel (PE). Mais également 42 fermes, 19 églises et 5 châteaux. La commune comptent également de nombreux monuments commémoratifs.

Aische-en-Refail	Chapelle Sainte-Philomène de la Croix-Monet (1717) (M et S : 1983) Château-ferme du 12ème S. (M : 1977 – S : 1982)
Harlue	Site d'Harlue (M et S : 1975) : Eglise Saint-Martin (18ème S.) Château-ferme (16, 17 et 18ème S.) Presbytère
Liernu	Grange de la ferme de la Cour du 18ème S. (M et S 1987) Vieux Chêne (S et PE : 1939)
Mehaigne	Ferme du Monceau (18ème et 19ème S.) (M et S : 1981)
Saint-Germain	Eglise romane Saint-Germain (11ème et 12ème S.) (M et S : 1949)
Taviers	Ferme Cordonnier-Bertin (1806) (M : 1987) Chapelle Saint-Pierre de Francquenée (M : 1992)

Quelques réalisations

- Création du nouveau sentier du Nachau à Aische-en-Refail (été 2011) et mise en valeur de la zone humide dite du Nachau par la création d'une signalétique didactique et d'un chemin accessible aux promeneurs.
- Restauration de la chapelle de Francquenée en chapelle musicale (voir fiche « Académie »)
- Rubrique patrimoniale dans la revue communale « Eghezée & Vous »
- Entretien des églises et presbytères (voir fiche "Cultes et cimetières »)
- Remise à neuf des monuments commémoratifs.
- Subsidés aux associations de préservation du patrimoine (voir fiche « Associatif ») et aux associations patriotiques.

Notre objectif : Etre acteur de la préservation d'un patrimoine naturel, paysager et bâti important

Nos propositions d'action

Patrimoine naturel

- Protéger et développer le patrimoine naturel (mettre en valeur les arbres remarquables et imposer des essences indigènes dans les actions de plantation).
- Réaliser un plan communal de développement de la nature (PCDN) afin de préserver la biodiversité, de protéger la nature sur le territoire communal et de faire connaître et apprécier ce patrimoine aux citoyens et aux visiteurs de la commune (protection des espèces, protection de la flore...). Ce PCDN doit être construit avec la participation de la population et des acteurs locaux.

Patrimoine paysager

- Intégrer la dimension paysagère dans les pratiques d'aménagement du territoire.
- Sensibiliser à l'enjeu patrimonial.
- Promouvoir la qualité architecturale et urbanistique des constructions neuves et des aménagements d'espaces publics.

Patrimoine bâti

- Le mettre en valeur et l'enrichir.
- Valoriser le petit patrimoine populaire (petit patrimoine sacré, ouvertures, signalisation, délimitation, éclairage, mesure du temps et de l'espace, justice et libertés, repos, ornementation en fer, commémoration).

Les monuments commémoratifs (et les manifestations patriotiques)

- Entretien des monuments et le devoir de mémoire.
- Subsidés aux associations patriotiques.
- Réunir annuellement les responsables des associations patriotiques pour connaître leurs besoins (Fédération Nationale des Anciens Combattants, Amicale des Travailleurs Déportés et Réfractaires, Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre).

Liste du patrimoine bâti, non classé et classé (M = Monument – S = Site – PE = Patrimoine exceptionnel : année de classement)

Villages	Patrimoine non classé		
	Eglises et presbytères (et abbayes)	Châteaux et fermes	Autres
Aische-en-Refail	Eglise Saint-Joseph (1887)	Château ferme (Domaine de Là-Bas – 17ème et 18ème S.)	
	Patrimoine classé : Chapelle Sainte-Philomène de la Croix-Monet (1717) (M et S : 1983) Château-ferme du 12ème S. (M : 1977 – S : 1982)		
Bolinne Harlue	Eglise Sainte-Gertrude (1609)		
	Patrimoine classé : Site d'Harlue (M et S : 1975) : Eglise Saint-Martin (18ème S.) Château-ferme (16, 17 et 18ème S.) Presbytère		
Boneffe	Eglise Saint-Médard (1878) Presbytère (1752) Grande Abbaye (13ème S.) Petite Abbaye (13ème S.)	3 fermes de la Grande Abbaye (18 et 19ème S.) Ferme de la petite Abbaye (17 et 18ème S.) et manoir (1872) Ferme Saint-Pierre (19ème S.)	Ancienne sucrerie à pot (1871)
Branchon	Eglise Saint-Jean-Baptiste (16ème S.)	Château Gréban (1913) Ferme Rigo (1679)	Train Zaman
Dhuy Les Boscailles	Eglise Saint-Remi (1763) Eglise Immaculée Conception (1891)	Château Bayard (1613)	Tumulus des 6 Frères
Éghezée	Eglise Saint-Hubert (16ème S.)	Château de Frocourt (17ème S.)	Ancienne gare
Hanret	Eglise Saint-Remy (18ème S.)	Château-ferme de Montigny (17ème S.) Ferme Montjoie (17ème et 18ème S.)	
Leuze	Eglise Saint-Martin (18ème S.)	Ferme du Baron ((18ème S.) Ferme Coria (18ème S.) Ferme des Keutures (17ème S.) Ferme du Rhion (18ème S.) Ferme Roissia (18ème et 19ème S)	Ancienne gare
Liernu	Eglise Saint-Jean Baptiste (18ème S.) Presbytère	Ferme de la Natoye (18ème S.) Ferme de la Rigauderie (18ème S.) Ferme du Moulin (18ème S.)	
	Patrimoine classé : Grange de la ferme de la Cour du 18ème S. (M et S 1987) Vieux Chêne (S et PE : 1939)		

(Suite) Liste du patrimoine bâti, non classé et classé (M = Monument – S = Site – PE = Patrimoine exceptionnel : année de classement)

Villages	Patrimoine non classé		
	Eglises et presbytères (et abbayes)	Châteaux et fermes	Autres
Longchamps	Eglise Saint-Feuillin (19ème S.)	Ferme Haibe (18ème S.) Ferme Petit (18ème S.) Ferme Lathuy	
Mehaigne	Eglise Saint-Pierre (19ème S.)	Ferme du Château (18ème et 19ème S.) Ferme D'au-delà l'eau (18ème et 19ème S.)	
Patrimoine classé : Ferme du Monceau (18ème et 19ème S.) (M et S : 1981)			
Noville-sur-Mehaigne	Eglise Saint-Philibert (18ème et 19ème S.) Presbytère (18ème S.)	Château (ou manoir) (14ème S.) Ferme de Ghlin (17, 18 et 19ème S.) Ferme de la Haute Aveine (18ème et 19ème S.) Ferme-Château Soldy (18ème et 19ème S.)	Moulin à eau (18ème S.) Tombe romaine d'Hottomont Ancienne gare
Saint-Germain		Ferme de la Sitine (18ème S.) Ferme du Moulin (1834) Ferme du Manil (17ème S.) Ferme du Tilleul (18ème et 19ème S.) Ferme de la Matignée (18ème S.) Ferme de Melet (reconstruite en 1749) Ferme Bodart (19ème S.)	Domaine de Jennevaux (17ème S.) Fontaine miraculeuse
Patrimoine classé : Eglise romane Saint-Germain (11ème et 12ème S.) (M et S : 1949)			
Taviers	Eglise Saint-Martin (1839) Eglise Saint-Pierre de Francquenée (18ème S.)	Ferme du Château (17, 18 et 19ème S.) Ferme Gelinne (17, 18 et 19ème S.) Ferme de Francquenée (18ème S.)	Vestiges romains (1er au 4ème S.)
Patrimoine classé : Ferme Cordonnier-Bertin (1806) (M : 1987) Chapelle Saint-Pierre de Francquenée (M : 1992)			
Upigny	Eglise Saint-Pierre (18ème S.)	Ferme du Try (17ème S.) Ferme Pailhe (17ème et 18ème S.) Ferme de la Tour (17ème et 18ème S.)	
Warêt-la-Chaussée	Eglise Saint-Quentin et presbytère (18ème S.)	Château et ferme (18ème S.) Ferme des Croisiers (17ème S.)	

21. POLICE & SECOURS

SECURITE, RESPECT DE L'ORDRE ET DES NORMES DE VIE EN SOCIETE

Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel et est le fondement du vivre ensemble. Il est générateur d'un réel sentiment de sécurité. La sécurité est l'affaire de tous et un droit fondamental. La sécurité des personnes et des biens doit faire l'objet d'une approche spécifique à Eghezée en tenant compte d'une part de notre capacité propre à financer un service de plus en plus coûteux et, d'autre part, de l'optimisation des services actuellement mis en place. De nombreuses mesures de sécurité doivent être prises tout au long de l'année. Ces mesures visent aussi bien la sécurité des biens et des personnes que la sécurité routière.

Pour information

Nos services de police dépendent de la zone de police Orneau-Mehaigne dont le commissariat principal est situé à Gembloux, avec deux antennes à Eghezée et La Bruyère, soit les trois communes de la zone. La zone couvre plus de 45.000 habitants et un territoire de 260 km².

Le cadre réel de la zone se compose de 79 agents opérationnels et 17 agents logistiques. Ces agents réalisent 2.200 interventions par an en moyenne (2015). Le budget ordinaire de la zone est en augmentation annuelle de 2% avec 8,1 millions d'euros et 1,2 millions d'euros à charge de la commune d'Eghezée.

La zone est dirigée par un Conseil de Police dont fait partie le Bourgmestre (qui fait aussi partie du Collège de Police avec les 2 autres Bourgmestres) et 5 conseillers communaux éghezéens (dont Frédéric ROUXHET).

Pour les services incendies et services de secours, Eghezée appartient à la nouvelle zone NAGE (Namur, Andenne, Gembloux, Eghezée). NAGE Organise les services incendie et d'aide médicale urgente pour 10 communes (depuis le 01/01/2015). Elle couvre 235.000 habitants et 829 Km². Son cadre est composé de 310 pompiers (130 professionnels et 180 volontaires) et 15 personnes pour le cadre administratif et logistique. Ces agents réalisent 16.300 interventions annuelles, dont 600 « incendie », 2.100 « techniques » et 12.100 « ambulance » (2016).

Le budget de la zone NAGE est de 20 millions d'euros et la quote-part d'Eghezée de 700.000 € (4,5 %). Un Conseil de zone et un Collège de zone gère la zone. Le Bourgmestre d'Eghezée en fait partie.

Quelques réalisations

- Réalisations « sécurité/mobilité » (voir la fiche « Mobilité »).
- Mise en place partielle d'une seconde patrouille mobile à temps plein.
- Mise à jour de l'ensemble des zones agglomérées
- Révision du règlement général de police et adoption d'un règlement commun à la zone de police (ordonnance du 24/11/2016).
- Application des sanctions administratives communales : désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur provincial et protocole d'accord avec le Parquet.
- Désignation du personnel communal pour assurer le respect des arrêtés de police.
- Organisation de réunions périodiques entre les services de police, de l'urbanisme, de l'environnement et des affaires sociales (service population).
- Diffusion d'un document de présentation de la Police avec les permis d'urbanisme.
- Mise en place opérationnelle de la zone de secours NAGE.
- Organisation de réunions de prévention contre les vols.

Notre objectif : Des services de police et de secours de proximité. Le respect de l'autre, facteur de sécurité.

Nos propositions d'action

En matière de police

- Gérer de manière rapide les appels de la population et veiller à la qualité du suivi des dossiers.
- Installer des radars (préventifs et répressifs) dans les zones à risque.
- Diffuser un document de présentation de la Police avec les permis d'urbanisme.

- Renforcer le rôle de police de proximité en veillant à ce que chaque habitant de l'entité connaisse son agent de quartier, agent qui deviendra un interlocuteur privilégié, un conciliateur.
- Organiser des rencontres avec les agents de quartier.

En matière de secours

- Bénéficier de services performants.
- Séance de formation en premier secours.

En matière de respect des normes de vie, de citoyenneté

- Lutter contre les incivilités locales.
- Organiser des réunions périodiques entre les services de police, de l'urbanisme, de l'environnement et des affaires sociales (service population).
- Appliquer les sanctions administratives.
- Garantir l'information, la sensibilisation régulière, la prévention et le respect des normes de vie (respect des personnes et des biens, bruit, salubrité, propreté publique, sécurité routière...).
- Conscientiser les syndics d'immeubles privés à la prévention.
- Développer des actions de vigilance citoyenne (du type « Les voisins veillent »).

22. RURALITE

Eghezée est-elle une commune rurale ?

Réponse subjective : oui. Il suffit de se balader un peu pour constater de visu le caractère indéniablement rural de l'entité.

Réponse scientifique : c'est oui aussi. Elle a notamment été avancée par le Schéma de développement communal (voir fiche « Aménagement du territoire ») au travers de la définition de l'objectif suivant : « Renforcer l'identité rurale des villages ».

Mais ces réponses ne reflètent pas les réalités du monde rural, des mondes ruraux. Il y a une diversification des acteurs économiques et des populations : agriculteurs, employés, entreprises, natifs, néo-ruraux... Et tous désirent occuper l'espace rural et y projettent des usages et des représentations différentes.

Pour information

Densité de population en 1976, 2010 et 2017 (hab./km²)

	1976	2010	2017
Aische	109	141	132
Bolinne/Harlue	109	157	168
Boneffe	50	64	71
Branchon	58	86	111
Dhuy/Les Boscailles	79	116	114
Eghezée	254	421	420
Hanret	69	91	118
Leuze	247	319	287
Liernu	82	129	149
Longchamps	142	197	182
Mehaigne	69	92	133
Noville-sur-Mehaigne	85	116	119
St-Germain	63	79	82
Taviers	128	148	144
Upigny	63	74	81
Waret	125	183	195
COMMUNE	106	148	159

Quelques réalisations

- De nombreuses actions, travaux, projets ont été réalisés sans leur « coller » l'étiquette rurale (voir les autres fiches).
- Charte de bon voisinage (29/08/2011).
- Approbation de l'opération de développement rural par le Conseil communal du 24/11/2016 (à l'unanimité).
- Approbation de l'accompagnement par la Fondation rurale de Wallonie par le Ministre en charge de la Ruralité (2017).

Notre objectif : Réaliser des opérations de développement rural pour préserver le caractère rural de la commune

Nos propositions d'action

- Communiquer la « charte communale de bon voisinage » à tous les habitants (anciens et nouveaux via les demandes de permis et lors de la manifestation d'accueil).
- Mener une opération de développement rural pour améliorer la qualité de vie des habitants, par la réalisation d'un programme communal de développement rural (PCDR) pour :
 - o Soutenir le monde agricole et le développement de l'économie rurale ;
 - o Favoriser l'insertion sociale de tous les habitants ;
 - o Améliorer l'accessibilité de l'information et des services en développant des espaces collectifs telles que les maisons multiservices de village.

Ces propositions d'action passent par le développement d'une opération de développement rural telle que définie par la Wallonie. Elle consiste en un ensemble coordonné d'actions de développement, d'aménagement et de réaménagement entreprises ou conduites en milieu rural par une commune, dans le but de sa revitalisation et de sa restauration, dans le respect de ses caractères propres et de manière à améliorer les conditions de vie de ses habitants du point de vue économique, social et culturel.

Les trois originalités d'une opération de développement rural sont les suivantes :

La participation citoyenne

Des réunions de village et la Commission locale de développement rural (CLDR) permettent à chaque citoyen qui le désire de réaliser avec d'autres l'état de la situation de la commune, de définir des objectifs de développement et les projets à mettre en œuvre. Cette « démocratie directe » est tempérée par le fait que la décision finale reste au Conseil communal.

Un programme global

Une opération de développement rural, c'est tout d'abord une réflexion sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale : agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle... C'est ensuite des projets qui combinent souvent plusieurs de ces éléments.

Une réflexion stratégique à long terme, clairement encouragée

Le programme communal qui émane de cette réflexion collective propose des objectifs qui orienteront la politique locale pour plusieurs années à venir. Les projets se réaliseront par conventions annuelles entre la Commune et la Région. L'aide de cette dernière peut aller jusqu'à 80% du coût des projets.

Les projets peuvent concerner :

- la création et le soutien à l'emploi,
- l'amélioration des services et des équipements pour la population,
- la rénovation et la création d'habitat,
- l'aménagement et la création d'espaces publics et de lieux de rencontre,
- la protection et l'amélioration du cadre de vie,
- l'aménagement et la création de voiries communales.

23. SOCIAL

La commune développe, notamment par l'intermédiaire du CPAS (centre public d'action sociale), une politique sociale. Le CPAS est un service public qui s'adresse à l'ensemble de la population ; elle est chargée d'apporter à chaque personne qui en éprouve le besoin une aide qui peut être sociale, médico-sociale, psychologique ou matérielle. D'autres instances peuvent également mener des actions en matière sociale, de même qu'en matière d'aides aux handicapés et de solidarité internationale.

Pour information

Le CPAS propose des services de maintien à domicile (aide familiale, repas chauds, dépannage), insertion socioprofessionnelle, médiation de dettes, service taxi. Mais également des animations contre le surendettement pour les élèves de 5ème et 6ème primaire, un magasin de 2nde main « La malle à fringues », une centrale de repassage « La manne à fer », une école des devoirs « La fourmi », un espace t@c-tic emploi, une maison de quartier « Zone libre » et des chèques-sport pour les jeunes de 6 à 18 ans (50 €).

Sur la commune, on trouve également une plateforme Handicontact, une agence immobilière sociale, une ALE, des associations actives en matière sociale (Alpha, ACIH), des conseils consultatifs dont le Conseil communal de la personne handicapée (CCCPH) et le Conseil consultatif de la solidarité internationale (CCSI).

Quelques réalisations

- Consolidation du partenariat entre le CPAS et la commune :
- Passation de marchés conjoints (assurance, pneu, informatique, lavage de vitres, mazout, ...).
- Eté solidaire.
- Comité de direction commun.
- Mise à disposition de la petite académie de Hanret pour des activités théâtrales de la maison de quartier.
- Aide logistique pour la mise en place d'une ILA.
- Projet CO3 du CRF-RH – synergie avec le CPAS.
- Mise en place d'une politique de prévention du surendettement :
 - o Prévention dans les écoles.
 - o Gestion budgétaire des familles en difficulté.
 - o Remise au travail des allocataires sociaux (art.60).
 - o Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie.
- Mise en place d'un circuit commercial parallèle :
 - o Aide à la banque alimentaire : mise à disposition du presbytère de Longchamps à l'association Saint Vincent de Paul.
 - o Création d'un magasin de seconde main.
- Mise en place d'une aide socio-professionnelle et de réinsertion :
 - o Médiation de dettes.
 - o Organisation d'ateliers d'insertion sociale : jardinage, cuisine, bricolage.
 - o Organisation d'ateliers d'insertion socio-professionnelle : relooking, estime de soi, espace public numérique, permis de conduire, rédaction de CV, accompagnement professionnel (art. 60, art. 61, PTP).
- Développement d'une politique de maintien à domicile :
 - o Repas à domicile.
 - o Service d'aide familiale.
 - o Service d'aide à la vie quotidienne (SAViQ).
 - o Création d'un réseau social autour de la personne seule.
 - o Taxi Service.
 - o Prise en compte des PMR dans les projets immobiliers.
- Ouverture des plaines communales aux enfants et adolescents handicapés par le biais des stages différenciés depuis 2007.
- Conseil consultatif de solidarité internationale (CCSI) : mise en place et participation ou réalisations de nombreuses actions (semaine de la mobilité, opération 11.11.11, opération « une brique pour Haïti, semaine de la solidarité internationale, soirée des associations, commune du commerce équitable, soutien au CNCD, ...).
- Logements publics : voir la fiche « Logement ».

Notre objectif : Une politique sociale ambitieuse : une meilleure intégration pour plus de cohésion

Nos propositions d'action

Les structures

- Consolider le partenariat de la commune avec le CPAS.
- Valoriser le rôle d'action sociale du CPAS.
- Soutenir les associations actives en matière sociale.
- Développer des partenariats entre le CPAS et l'ALE.

Les activités

- Mise en place d'activités destinées aux jeunes enfants et adultes handicapés (en collaboration avec ECRIN et le CCPH)
- Travail mené avec les pré-ados et ados à la maison de quartier (organiser au mieux les déplacements école – école des devoirs – domicile).
- Organiser un carrefour de la formation et de l'emploi en collaboration avec les acteurs concernés de manière régulière (voir fiche « Economie & Emploi »).

Des actions transversales à poursuivre

- Intégrer les préoccupations des personnes handicapées dans toutes les politiques.
- Encourager les lieux de rencontre et de solidarité.
- Promouvoir la construction de logements accessibles pour tous.
- Informer la population des services organisés et accessibles à tous.
- Améliorer la réinsertion professionnelle.
- Favoriser l'accès aux activités d'animation, culturelles et sportives.
- Lutter contre la fracture numérique.

Des actions spécifiques aux personnes moins valides et handicapées

- Agir pour que les lieux soient accessibles à tous.
- Permettre à tous de participer effectivement à la vie de la commune.
- Poursuivre les stages différenciés.
- Renforcer les services d'aide aux personnes.
- Rendre toutes les activités accessibles.
- Renforcer l'accessibilité au logement.
- Améliorer les conditions de mobilité (taxi social).
- Envisager d'accueillir un "Souffle Un Peu" à Eghezée : un centre de courts séjours pour personnes handicapées afin de permettre aux proches de souffler un peu.

24. SPORT

Le sport est une école de vie et un facteur important d'intégration sociale. Il faut développer la capacité à faire du sport (compétition ou loisir) grâce notamment à des actions participatives dans le domaine des infrastructures, de l'accès au sport pour tous, de l'aide à la gestion des clubs.

Pour information

La commune dispose de nombreuses infrastructures sportives dont un centre sportif, de petites infrastructures de sport de quartier (P.I.S.Q.) à Dhuy et Longchamps, des terrains publics accessibles à tous comme l'Espace fitness à Eghezée (rue de la Gare), le terrain de basket à Leuze (rue de la Poste), ou encore le terrain de mini-foot à Eghezée (rue du Bocage), sans oublier les terrains de football.

Au centre sportif, on peut retrouver de nombreux sports : squash, tennis, Street Work Out, psychomotricité ou encore « Je cours pour ma forme ». Mais également de nombreux sports proposés par divers clubs ou associations :

	Clubs présents au Centre sportif	Hors Centre sportif
Arts martiaux	A.C.N.A.M. (Aïkido) Karaté Moo Do Fighting Wa Jutsu Club	Judo Club Eghezée Ju-Jutsu traditionnel Tai Chi Chuan
Badminton	Badclub Eghezée	
Balle pelote		Pelote Warêtoise
Basket	Club Eghezée	
Cyclisme		Sport-Nature-Loisirs
Danse		Biodanza Danse country Tonic Dance Club
Football	en salle Alémania Tavier J.P.-C.J. Leuze	Entente Hesbignonne clubs (Eghezée, Leuze et Tavier) F.C. Saint-Germain Jeunesse Sportive Eghezée Jeunesse Taviétoise Royal Albert Club Leuze-Longchamps Royale Jeunesse Aischoise
Gymnastique	Aérobic EAG (Eghezée Association Gym) Energym Envol des loustiques Gym-Aérobic Gym-Dames Yoga	Zumba – Atout Sport Zumba – A.-L. Cavalier Tonic Dance Club Kaérobic Yoga – Pazapa Stretching Méthode J. Gauthier
Natation		Atout Sport My Punch
Tennis de table		T.T. Harlue T.T. Leuze 65
Volley	R.N.V. Volley Club	

Quelques réalisations

- Un soutien aux clubs sportifs par des subsides communaux renforcés et objectivés.
- Amélioration importante des structures sportives à Aisiche-en-Retail.
- Réfection de la buvette du foot de Tavier.
- Construction du complexe de foot de Semrée à Leuze.
- Création d'un parcours fitness – street work out (rue de la Gare, face au centre sportif).
- Terrain multisports à Dhuy (2013) et projet à Noville-sur-Mehaigne.
- Au Centre sportif :
 - o Mise en place d'une gestion dynamique (création d'un comité de direction, élaboration d'un règlement d'ordre intérieur, programme de réservation en ligne (en cours)...)
 - o « Je cours pour ma forme » ;
 - o SportS-Academy (journée de découverte de divers sports pour les élèves du fondamental, avec une participation des clubs) ;
 - o Isolation ;
 - o Achats de nombreux équipements ;
 - o Réfection de la salle de squash.
 - o Mise en valeur des sportifs (fête du sport).

Notre objectif : Etre acteur d'un véritable programme de développement du sport pour tous

Des propositions d'action

En matière d'infrastructures

- Finaliser la petite infrastructure sportive de quartier (PISQ) à Noville-sur-Mehaigne .
- Améliorer de manière continue la gestion du Centre sportif et du site de Semrée, l'entretien des infrastructures, l'accueil des clubs, l'organisation des activités propre au Centre sportif (tennis, mini-tennis, psychomotricité, « Je cours pour ma forme », « SportS Académie »).
- Construire une salle de gymnastique adaptée aux besoins sportifs de l'EAG (Eghezée Association Gym).
- Envisager, en partenariat avec le privé et les communes voisines, la construction d'une piscine.
- Réaliser un cadastre des besoins en infrastructures et en développer si nécessaire.
- Développer de nouvelles PISQ dans les villages.

En matière d'accès et d'encadrement

- Permettre un accès aisé pour les aînés et les personnes handicapées.
- Aider les clubs pour engager des entraîneurs diplômés.
- Développer un partenariat avec Handi-sport.

En matière d'information et de participation

- Poursuivre le soutien de la pratique sportive à l'école.
- Améliorer l'information relative à l'offre.
- Soutenir l'organisation de manifestations sportives.
- Participer au trophée « Communes sportives ».
- Créer un challenge jogging de la commune d'Eghezée.
- Organiser annuellement une rencontre avec tous les acteurs en vue de mener des actions coordonnées pour répondre au mieux aux attentes et besoins.

25. TOURISME

Le tourisme est un secteur d'activités multiples et complexes. La commune doit être prospective et attentive aux richesses de son territoire afin de savoir ce qu'elle peut promouvoir d'unique, d'authentique. Le développement du tourisme représente un point d'appui au développement économique local et permet de préserver, valoriser et développer son patrimoine naturel, paysager, bâti, culturel ou encore gastronomique.

Pour information

Les potentialités touristiques sont principalement liées au patrimoine naturel, paysager et bâti, au marché dominical, aux ballades à pieds et à vélo via le réseau « La Hesbaye à vélo », le Ravel, ou la chaussée romaine, aux restaurants, aux produits du terroir et à la culture.

Les hébergements touristiques sont très peu nombreux avec seulement 3 gîtes ruraux (20 lits) et 4 chambres d'hôtes (13 lits).

Quelques réalisations

- Mise en place d'activités destinées aux jeunes enfants et adultes handicapés (en collaboration avec ECRIN et le CCPH)
- Travail mené avec les pré-ados et ados à la maison de quartier.
- Nombreux travaux relatifs au patrimoine bâti (voir fiche patrimoine) et à l'entretien des équipements publics
- Octroi de subsides lors d'évènements touristiques locaux
- Chêne liernusien, site d'Harlue, Amis de la Mehaigne
- Page « info tourisme » sur le site Internet communal www.eghezee.be/tourisme
- Diffusion d'informations
- Rubrique patrimoniale et touristique dans la revue communale (Eghezée & Vous).
- Organisation et promotion du réseau de balades piétonnes et cyclables via le Centre culturel (ECRIN)
- Accord d'adhérer à la maison du tourisme de Namur-Dinant (nouveau découpage).

Notre objectif : Développer le tourisme, point d'appui au développement économique local

Nos propositions d'action

- Entretien du patrimoine bâti et des équipements publics.
- Octroi de subsides lors d'évènements touristiques locaux.
- Diffusion d'informations via le site Internet de la commune et « Eghezée & Vous ».
- Promotion du réseau de balades piétonnes et cyclables.
- Adhérer à la maison du tourisme de Namur.
- Etablir un programme communal de développement du tourisme :
 - o sur la base d'un inventaire exhaustif des richesses touristiques ;
 - o en réunissant les opérateurs privés et publics concernés (patrimoine paysager, patrimoine bâti, patrimoine naturel, Ravel, promenades, produits agricoles...).
- Encourager le développement d'hébergements touristiques.
- Installer une signalétique performante des sites touristiques et culturels.